

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

ANNÉE 1896-1897

N° 29

DU
TATOUAGE

LE TATOUAGE DANS LA MARINE

« Si pauvre et si misérable que soit un homme,
il trouve du plaisir à se parer. » WAITS

« Quand l'homme ne peut pas broder ses
habits, il brode sa peau. » Théophile GAUTIER

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le 4 Décembre 1896

PAR

Octave-Louis-André GUIOL

Né à Toulon (Var), le 23 Janvier 1873.

Elève du Service de Santé de la Marine

Examineurs de la Thèse :	}	MM. MORACHE	professeur....	<i>Président.</i>
		PITRES	professeur....	
		CASSAET	agrégé.....	<i>Juges.</i>
		LE DANTEC	agrégé.....	

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les
diverses parties de l'Enseignement médical.

BORDEAUX

IMPRIMERIE DU MIDI — PAUL CASSIGNOL

91 — RUE PORTE-DIXEAUX — 91

1896

H. F. u. f. 186.

14142
F2 A 17

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

ANNÉE 1896-1897

N° 29

DU

TATOUAGE

LE TATOUAGE DANS LA MARINE

« Si pauvre et si misérable que soit un homme,
il trouve du plaisir à se parer. » WAITS

« Quand l'homme ne peut pas broder ses
habits, il brode sa peau. » Théophile GAUTIER

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le 4 Décembre 1896

PAR

Octave-Louis-André GUIOL

Né à Toulon (Var), le 23 Janvier 1873.

Elève du Service de Santé de la Marine



Examineurs de la Thèse :	{	MM. MORACHE	professeur... <i>Président.</i>
		PITRES	professeur... {
		CASSAET	agrégé... { <i>Juges.</i>
		LE DANTEC	agrégé... {

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'Enseignement médical.

BORDEAUX

IMPRIMERIE DU MIDI — PAUL CASSIGNOL

91 — RUE PORTE-D'ENEAUX — 91

1896

21085

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux

M. PITRES..... Doyen.

PROFESSEURS

MM. MICÉ..... } Professeurs honoraires.
AZAM..... }

MM.	MM.
Clinique interne..... } PICOT.	Physiologie..... JOLYET.
Clinique externe..... } PITRES.	Hygiène..... LAYET.
Pathologie interne... } DEMONS.	Médecine légale.... MORACHE.
Pathologie et théra- } LANEI.ONGUE.	Physique..... BERGONIE.
peutique générales. } DUPUY.	Chimie..... BLAREZ.
Thérapeutique..... } VERGELY.	Histoire naturelle... GUILLAUD.
Médecine opératoire. } ARNOZAN.	Pharmacie..... FIGUIER.
Clinique d'accouche- } MASSE.	Matière médicale.... DE NABIAS.
ments..... } MOUSSOUS.	Médecine experimen- } FERRÉ.
Anatomie pathologi- } COYNE.	gale..... } CLINIQUE OPHTHALMO-
que..... } BOUCHARD.	gique..... } BADAL.
Anatomie..... } VIAULT.	Clinique des maladies } PIÉCHAUD.
Anatomie générale, et } histologie..... } VIAULT.	chirurgicales des en- } BOURSIER.
	fants..... } CLINIQUE GYNÉCOLOGIQUE
	BOURSIER.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

SECTION DE MÉDECINE (*Pathologie interne et Médecine légale.*)

MM. MESNARD. | MM. SABRAZÈS.
CASSAET. | LE DANTEC.
AUCHE.

SECTION DE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS

Pathologie externe } MM. VILLAR. | Accouchements... } MM. RIVIÈRE.
BINAUD. | CHAMBRELENT
BRAQUEHAYE

SECTION DES SCIENCES ANATOMIQUES ET PHYSIOLOGIQUES

Anatomie..... } MM. PRINCETEAU | Physiologie..... MM. PACHON.
CANNIEU. | Histoire naturelle.... BEILLE.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES

Physique..... MM. SIGALAS. | Pharmacie..... M. BARTHE.
Chimie et Toxicologie } DENIGES.

COURS COMPLÉMENTAIRES :

Clinique interne des enfants.....	MM. MOUSSOUS.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.....	DUBREUILH.
Clinique des maladies des voies urinaires.....	POUSSON.
Maladies du larynx, des oreilles et du nez.....	MOURE.
Maladies mentales.....	RÉGIS.
Pathologie externe.....	DENUCÉ.
Accouchements.....	RIVIÈRE.
Chimie.....	DENIGES.

Le Secrétaire de la Faculté : LEMAIRE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs. et qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

A MES PARENTS

A MES AMIS

A. M. C. H.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE DOCTEUR MORACHE

PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE BORDEAUX

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

INTRODUCTION

Le sujet de notre thèse n'est assurément pas nouveau ; il a déjà tenté bon nombre de savants et à l'étude du tatouage se sont attachés les noms célèbres de Berchon, Hutin, Horteloup, Lombroso, Lacassagne.... Néanmoins, il nous a paru intéressant de reprendre, pour la résumer, l'histoire de cette étrange coutume, en y ajoutant nos observations personnelles. Nous avons voulu aussi rechercher ce qu'était devenu le tatouage dans la marine, car il nous a semblé que jusqu'ici cette partie de la question avait été un peu oubliée par les auteurs.

Au reproche qu'on nous fera peut-être d'avoir écrit une thèse peu médicale, nous répondrons seulement qu'elle touche par plus d'un point à la psychologie et la psychologie n'est-elle point devenue une branche même de la médecine ?

Notre travail sera sans doute jugé incomplet sur plus d'un point. Du moins, nous pouvons affirmer qu'il n'est pas l'œuvre d'un jour ; car il est le résultat de près de deux années de recherches souvent bien difficiles et rendues encore plus ardues par le trop peu de liberté que nous a laissée notre qualité d'élève de la Marine.

Nous remercions tous ceux qui, à un titre quelconque, nous ont aidé dans nos recherches.

M. le professeur Morache a droit à toute notre reconnaissance pour l'honneur qu'il nous fait en acceptant la présidence de notre thèse.

DIVISION DU SUJET

Notre thèse se divise en deux parties.

La première, qui est le résumé de l'histoire du tatouage en général, comprend elle-même sept chapitres :

Chapitre premier : Origine du tatouage.

Chapitre II : Le tatouage à travers les âges.

Chapitre III : Le tatouage de nos jours.

Chapitre IV : Le tatouage et la criminalité.

Chapitre V : Le tatouage des pédérastes, des prostituées, des fous.

Chapitre VI : Indélébilité du tatouage.

Chapitre VII : Le tatouage chez les différents peuples de la terre.

La deuxième partie renferme des considérations particulières sur le tatouage maritime; elle se divise en six chapitres :

Chapitre premier : Fréquence du tatouage dans la marine. — Ses causes.

Chapitre II : Procédés. — Tatoueurs maritimes.

Chapitre III : Régions. — Dessins et inscriptions.

Chapitre IV : Les tatouages et les prisonniers maritimes.

Chapitre V : Le tatouage est moins fréquent dans l'armée de terre que dans la marine.

Chapitre VI : Parallèle entre les tatouages des diverses marines.

Réflexions : Peut-on et doit-on punir le tatouage ?

N. B. — A dessein, nous avons omis de parler des accidents pouvant survenir à la suite de l'opération du tatouage, abcès, phlegmons, gangrène, inoculations tuberculeuses et syphilitiques : n'ayant aucune observation personnelle sur cette partie de la question, nous avons pensé qu'il valait mieux ne point l'aborder.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Origine du tatouage.

Il est généralement admis que le mot *tatouage* appartient à la langue polynésienne; d'après Cook, il serait la traduction de *tattoo*, dérivé de *ta*, dessin. Clavel n'est pas du même avis : pour lui, tatouage viendrait de Tiki, nom du dieu inventeur de cette coutume.

D'origine divine ou non, le tatouage remonte à une très haute antiquité dans les deux continents : il est né sur la terre en même temps que l'homme et, comme lui, il a eu sa période préhistorique : la limonite mise au jour dans les grottes des Eyzies (Dordogne) et de Mongodier (Charente), ou bien encore le minerai de manganèse découvert à Solutré, était la matière colorante, tandis que les aiguilles effilées retrouvées dans la caverne d'Aurignac étaient de véritables instruments de tatouage (1).

Quelles ont donc été les causes de l'écllosion de cette étrange coutume ?

Le tatouage ne pouvait être un passe-temps pour des peu-

(1) BATUT, LARTET.

ples qui ne connaissaient pas l'ennui, recherchant sans cesse la satisfaction de leurs continuel besoins et absorbés tout entiers par la lutte pour la vie, que devait leur rendre bien pénible et ininterrompue le degré peu élevé d'une civilisation à peine ébauchée. D'autre part, les premiers hommes ignoraient l'emprisonnement, source féconde de désœuvrement et aussi de tatouages.

Il n'a pu être non plus pour nos lointains ancêtres un moyen de marquer des distinctions sociales, dont ils ne devaient pas avoir l'intuition. D'après Delisle, il n'aurait pris ce caractère que plus tard. D'ailleurs, chez les nègres africains, peuplades qui, de nos jours, se rapprochent le plus des hommes primitifs, les tatouages servent parfois à séparer les tribus, mais tel n'est point leur principal usage.

Enfin le tatouage n'a pas eu à son origine un but thérapeutique, comme cela se voit à notre époque chez les Arabes, les Kabyles et autres indigènes de l'Afrique.

Restent trois hypothèses : le tatouage préhistorique a été une parure, — une écriture, — ou un symbole religieux.

Laissons parler M. Philippe Salmon : « L'homme, inférieur à la femme au point de vue de la beauté physique, a cherché à se rattraper par la parure qu'il a inventée pour lui ; les sauvages actuels nous donnent assurément la mesure de ce qu'ont été nos lointains ancêtres. Les femmes sauvages modernes sont beaucoup moins fardées que les hommes ; ceux-ci attachent la plus grande importance aux ornements personnels avec lesquelles ils posent plus encore peut-être entre eux et devant l'ennemi que devant l'autre sexe. On doit admettre qu'il en était de même chez nous, quand nous étions au même point ». Et « quand l'homme ne peut pas broder ses habits, il brode sa peau. »

Poursuivant la même idée, Letourneau divise en trois phases l'évolution de la parure depuis la préhistoire jusqu'à l'époque actuelle :

- 1° Phase des fards et des tatouages ;
- 2° Phase des déformations et mutilations ;

3° Phase des coiffures, des bijoux et des vêtements.

Car l'amour de la parure a constamment préoccupé la nature humaine : « Si pauvre et si misérable que soit un homme, il trouve du plaisir à se parer. »

Mais, si les sauvages voient avant tout dans le tatouage un moyen de parer leur nudité, ils s'en servent aussi pour graver et transmettre leur pensée : les lignes de la peau deviennent pour eux une véritable écriture, une sorte de registre de l'état civil. Voici, à ce sujet, ce que rapporte le docteur Crevaux : « Combien avez-vous d'enfants ? demandai-je à une Amazone du Parqu ; elle me répondit en me montrant trois raies rouges sur le haut de la cuisse ». Il n'est donc pas excessif de penser, avec Lombroso, que nos pères ont agi de même et qu'ils ont fait de leur peau un véritable memento, sur lequel ils consignaient les faits qu'ils n'osaient confier à leur seule mémoire. Certains auteurs ont aussi vu plus d'un rapport entre les tatouages et les dessins ou inscriptions retrouvés sur les murs de Pompéï. Ces graffiti, d'après le Père Garucci, seraient les tatouages des murailles ; ils en ont la simplicité, la naïveté, le symbolisme. De même, M. Lacassagne a comparé les tatouages aux hiéroglyphes et a relevé entre eux plus d'un caractère commun.

Aucun document ne nous permet de dire s'il y a eu dans les temps préhistoriques un tatouage religieux ; toutefois cette hypothèse pourrait être soutenue, car, dans certains pays sauvages, la religion préside encore à cette coutume.

En somme, le tatouage a pris parfois chez les premiers habitants de la terre, la valeur de l'écriture et peut-être aussi celle d'un symbole religieux ; mais il a été avant tout une mode, une coquetterie, une parure. C'est d'ailleurs sous cet aspect qu'on le retrouve chez beaucoup de peuples demeurés jusqu'ici à l'abri de notre civilisation.

CHAPITRE II

Du tatouage à travers les âges.

DANS L'ANTIQUITÉ

Toutes les civilisations anciennes paraissent avoir connu le tatouage.

En Egypte, on a retrouvé des poinçons qui étaient sans nul doute des instruments de tatouage. Les Egyptiens, dit Magitot, l'avaient appris des populations du Haut-Nil, où on se mutilait tant.

Les Hébreux à leur tour empruntèrent cet usage aux Egyptiens, mais on ne sait s'ils s'y adonnèrent avec ardeur, vu la défense que leur avait faite Moïse : « Vous ne vous imprimerez aucun caractère de fausse divinité ⁽¹⁾ ». Ce qui est certain, c'est que le tatouage était en honneur chez tous les peuples d'origine sémitique.

Les Arabes connaissaient cette mode et leurs femmes y sacrifiaient avec plaisir; toutefois la religion leur interdisait la représentation des êtres vivants.

On lit dans Hérodote que lorsque les enfants des Lybiens avaient atteint l'âge de quatre ans, ils leur brûlaient les

⁽¹⁾ *Lévitique* (chap. XIX, p. 28).

veines du haut de la tête et celles des tempes, ce qui, dans la suite, les mettait à l'abri de la pituite qui coule du cerveau et leur assurait une santé parfaite.

« Le tatouage dans l'Afrique du Nord, écrit Bazin, était déjà connu au temps de Yérid, gouverneur de l'Ifrikio, en 101 (719 J.-C.), qui voulut faire tatouer ses gardes comme, disait-il, c'était l'usage chez les Grecs. »

En Extrême-Orient, les Gïao-Chi (peuplade aux orteils bifurqués), qui vivaient au XII^e siècle avant J.-C., sur les conseils de leur roi, se firent tatouer des monstres marins, pour se préserver des serpents et des crocodiles.

Chez les Grecs, le tatouage fut connu de très bonne heure. Hérodote raconte que Paris, après avoir enlevé Héléne, poursuivi et sur le point d'être pris par les coureurs de Ménélas, fut obligé, pour leur échapper, de se réfugier dans le temple d'Hercule, sur le promontoire de Canope. Là il se fit tatouer, car le tatouage, institution divine, le rendait inviolable.

Les Thraces en faisaient tantôt un ornement de distinction, tantôt une marque de mépris. Les adultères portaient un signe particulier. D'ailleurs les femmes thraces étaient toutes obligées de porter sur elles un indice indélébile ; elles expiaient ainsi le meurtre sacrilège du chanteur Orphée. Ces divers tatouages étaient faits soit avec des aiguilles, soit à l'aide du fer rouge ; toutefois le feu était réservé aux vaincus et aux esclaves : à ces derniers on gravait sur le front un cheval, une chouette ou des armes royales. Les Illyriens se tatouaient à la manière des Thraces.

Les auteurs latins font fréquemment mention du tatouage. C'est qu'en effet les dessins de la peau étaient fort en honneur parmi les légionnaires romains ; les soldats d'Antiochus avaient un épervier gravé sur leur peau ; d'autres portaient sur le bras droit le nom de leur général, celui de l'empereur ou la date de leur enrôlement, tandis que les esclaves avaient le nom du maître et, à Rome comme en Grèce, le feu leur était réservé.

Mais le tatouage n'était goûté que des hommes, et les cour-

tisanes romaines. aussi bien que celles d'Athènes, préféraient l'usage des fards.

D'après Pomponius Mélo, les peuplades voisines du Pont-Euxin se couvraient le corps de piqûres, de signes et de toute espèce d'images.

Les Bretons et les Pictes goûtaient fort ce genre de parure et les anciens habitants de l'Ecosse en auraient même tiré leur nom, si l'on en croit certains auteurs.

D'après Pline, chez les Bretons, la pratique du tatouage se mêlait à celle du maquillage : leurs femmes et leurs filles se teignaient entièrement le corps et se montraient nues dans certaines cérémonies sacrées, la religion étant l'inspiratrice de cet usage. César dit que les guerriers bretons se peignaient en bleu, afin d'assombrir leur visage et de le rendre plus effrayant dans la mêlée. Enfin Hérodien nous les montre s'embellissant par le fer les flancs et le cou... leurs tatouages représentaient des animaux.

Les cavaliers d'Attila avaient le visage tailladé de cicatrices. De même « les Belges et les Gaulois, dit Jeannel, étaient des sauvages qui se tatouaient. »

AU MOYEN-AGE

« Le tatouage, écrit Lesson, était pratiqué chez les Anciens que les Grecs et les Romains qualifiaient de barbares ; le silence que l'histoire garde ensuite sur cette coutume porte à croire qu'elle s'est perdue ou du moins éteinte dans le moyen-âge, ou si elle se retrouve chez les Européens, c'est que ceux-ci l'ont apportée des contrées qu'ils visitaient, mais qu'ils ne l'ont pas reçue de leurs aïeux. »

D'après Joest, au contraire, le tatouage était tellement répandu au moyen-âge que les Pères de l'Eglise durent l'interdire et chercher à réprimer cette mode par tous les moyens possibles, car ils la considéraient comme dangereuse pour le salut de l'âme.

CHAPITRE III

Le Tatouage de nos jours.

COMMENT IL S'EST TRANSMIS JUSQU'A NOUS

Dans le tatouage moderne faut-il voir un fait d'atavisme ou seulement la transmission d'une coutume qui s'est perpétuée de génération en génération ?

Deux écoles discutent encore sur cette question. La première, l'école italienne, avec Lombroso, se déclare catégoriquement pour l'atavisme ; l'autre, avec Lacassagne, Joly, Jöest, Baer, est d'un avis contraire.

« La première, la principale cause, écrit Lombroso, qui a répandu chez nous cette coutume est, à mon avis, l'atavisme ou cet autre genre d'atavisme historique appelé la tradition. Le tatouage est, en effet, un des caractères essentiels de l'homme primitif et de celui qui vit encore à l'état sauvage... Rien de plus naturel que de voir un usage si répandu chez les sauvages et les peuples préhistoriques reparaître dans les classes qui, de même que les bas-fonds marins gardent la même température, ont conservé les coutumes, les superstitions, jusqu'aux hymnes des peuples primitifs, et qui ont, de même qu'eux, des passions violentes, une sensibilité engourdie, une vanité puérile, une longue inaction, et même

bien des fois la nudité. Ce sont bien là chez les sauvages les mobiles principaux de cette coutume étrange.

» L'influence de l'atavisme et de la tradition me semble confirmée par ce fait que nous trouvons un tel usage répandu parmi les bergers et les paysans, si tenaces en fait d'anciennes traditions. On le trouve encore en Italie et surtout en Lombardie, dans le Piémont et les Marches où la population est d'origine celtique. Or, de tous les peuples d'Europe, les Celtes sont les seuls qui aient conservé cet usage jusqu'au temps de César. »

Lombroso appuie sa théorie sur un fait qu'il croit vrai, à savoir que le tatouage est surtout en honneur chez les criminels ; et on sait que le professeur de Turin fait volontiers de la criminalité une condition voisine de l'état sauvage, le crime devenant un fait atavique.

Persuadé aussi de la rareté des tatouages chez les aliénés, il en fait un nouvel argument en faveur de son école, car, selon lui, *la folie n'est presque jamais congénitale et, par conséquent, ne résulte guère de l'atavisme.*

M. Lacassagne s'élève contre les idées de Lombroso et dit : « Là où le professeur Lombroso voit une interruption puis un retour en arrière, je montre une série non interrompue et une transformation successive d'un instinct. La construction et l'expression matérielle de la métaphore et d'un langage emblématique ont été d'abord adoptées par les classes les plus élevées qui n'avaient pas d'autres moyens de communiquer ou matérialiser leurs pensées, et peu à peu ce procédé s'est réfugié dans les couches sociales qui n'ont pas encore de meilleurs moyens pour exprimer ce qu'elles sentent ou éprouvent, d'autant plus vivement qu'elles ont moins d'idées. C'est dans ces classes aussi que prédomine la vanité ou besoin d'approbation qui, à son tour, a une influence non douteuse sur l'entretien de cette même coutume.

» Dans les deux cas, c'est la satisfaction d'instincts, et il n'est pas étonnant que ceux-ci manifestent leur action d'une manière différente peut-être mais toujours continue sur les

actes des individus. Où Lombroso trouve des *types anciens, tout à coup reproduits*, nous ne voyons que des *types retardés.* »

Avec M. Joly, l'école française s'affirme de plus en plus : « De ce que le tatouage a été une coutume à peu près universelle et de ce qu'il n'est plus guère pratiqué aujourd'hui que par les vagabonds et les galériens, faut-il y voir un fait d'atavisme ? Ne confondons pas l'atavisme et ce qu'en un sens très général on peut appeler la superstition. La superstition est un reste de croyance ou d'usage conservé par certaines traditions, bien que les motifs de la croyance ou les raisons de l'usage ne soient même plus connus. La tradition est un fait historique et social, tandis que l'atavisme proprement dit est un fait physiologique. L'extension primitive et l'abandon graduel de cette coutume du tatouage s'expliquent parfaitement par des raisons de la même nature que toutes les superstitions. »

Il ne nous appartient pas d'apprécier laquelle de ces deux Ecoles a raison ; nous discuterons seulement quelques-uns de leurs arguments.

Et tout d'abord, qu'est-ce que l'atavisme ?

« Une hérédité à très longue portée, dit M. Joly, une hérédité dont la puissance, longtemps comprimée ou masquée par l'essor de caractères nouveaux, se fait sentir inopinément, non après des années, mais après des siècles. »

Donc, pour que le tatouage fût un fait d'atavisme, c'est-à-dire une preuve de la marche rétrograde des sociétés humaines, il faudrait en premier lieu qu'il eût disparu à un moment donné, pour ne reparaitre que longtemps après cette brusque interruption. En second lieu qu'il fût en train de revenir à ses formes primitives. En troisième lieu qu'il fût aussi fréquent aujourd'hui qu'à son origine ou tout au moins qu'il eût une marche sans cesse progressive, et aussi qu'il fût l'apanage des criminels, si tant est que l'on puisse faire de criminalité et d'état primitif une même raison sociobiologique ; enfin que les tatouages des hommes civili-

sés fussent identiques à ceux des sauvages à tous les points de vue.

Tout d'abord, on ne voit nulle part que le tatouage ait disparu à une époque quelconque des usages des peuples. Au contraire, on retrouve des traces de cette coutume à toutes les périodes de l'évolution du monde. Nous ne rencontrons donc point *ces types anciens tout à coup reproduits*, admis par Lombroso.

Plus loin, quand nous étudierons le but, les causes et les procédés du tatouage actuel, nous verrons combien nous sommes loin du tatouage préhistorique.

Le tatouage diminue chaque jour de fréquence voilà un point sur lequel s'accordent tous les auteurs, Lombroso lui-même, fait qui va contre la théorie atavique et sur lequel nous reviendrons du reste dans une autre partie de notre travail.

Nous espérons montrer aussi l'exagération de l'école italienne, prétendant que le tatouage est un attribut du criminel. Nous verrons que beaucoup d'honnêtes personnes, matelots, soldats et ouvriers, s'y adonnent encore et que, par contre, les plus grands criminels sont loin d'être toujours tatoués.

Enfin tout le monde, à notre époque, condamne la théorie de Lombroso, niant d'une manière absolue la folie congénitale.

Mais en dehors de l'atavisme, quelles sont les causes, les influences diverses, grâce auxquelles le tatouage s'est transmis jusqu'à nous ?

En première ligne, se place l'imitation : que de tatoués, qui vous disent avoir simplement « voulu faire comme les autres ». Sans hésitation, mais aussi sans enthousiasme, ils ont suivi le conseil d'un camarade, ou bien ils ont cédé aux sollicitations de leur tatoueur. Cet esprit d'imitation, nous le retrouvons très intense chez les prisonniers, les marins et les soldats.

L'oisiveté doit être rangée à côté de l'imitation : un grand

nombre d'individus avouent s'être fait tatouer pendant les heures de repos ou de désœuvrement ; souvent aussi, non contents de se tatouer, ils tatouent les autres uniquement pour se distraire, témoin cet homme à qui M. Lacassagne demandait pourquoi il tatouait ses semblables et qui lui répondait : « Ça tue le temps ; j'aime à dessiner, et, à défaut de papier, j'emploie la peau de mes compagnons ». Voilà comment beaucoup d'individus ignorent la signification des dessins qu'ils portent sur leur corps.

La vanité joue peut-être un certain rôle ; dans ce cas, c'est sur les parties habituellement découvertes que siègent de préférence les images, ou bien celles-ci sont de forte étendue et en très grand nombre, car alors elles veulent être le témoignage d'une mâle énergie et d'une grande résistance à la douleur. Un exemple de tatouage par vanité est celui de Fieschi, qui, privé de son titre de chevalier de la Légion d'honneur, se fit tatouer une croix d'honneur au-dessus du sein gauche, en s'écriant : « Heureusement, celle-là au moins ils ne me l'enlèveront pas ! »

L'influence des passions est certaine ; bon nombre de gens se font graver, sur le bras ou à la région du cœur, le nom, les initiales ou le portrait d'une personne aimée : « Et je me penche sur le marbre, cherchant parmi les inscriptions enroulées, que je ne sais pas déchiffrer, cherchant son nom, le vrai et l'aimé, celui qui est gravé sur la grossière bague d'or qu'elle m'a donnée, celui qui est écrit aussi sur ma poitrine en petites lettres bleues indélébiles (1). »

L'idée de vengeance, l'esprit de corps ou de secte ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire ; on retrouve rarement des emblèmes de métier. Lacassagne a noté des signes de franc-maçonnerie.

La religion ne doit pas être laissée de côté dans cette énumération des causes du tatouage. Les Phéniciens se gravaient sur le front le signe de leur divinité. D'après Thévenot,

(1) Pierre Loti, *Fantôme d'Orient*, V.

les pèlerins de Bethléem se faisaient tatouer dans le sanctuaire, tandis que les premiers chrétiens se gravaient, à l'aide du feu, sur les bras et la paume de la main, le nom du Christ et le signe de la croix (Lombroso).

Plus près de nous, nous retrouvons, très vivace encore, la coutume du tatouage au pèlerinage de Notre-Dame de Lorette et dans plus d'un pays exotique les prêtres président encore au tatouagé, en de solennelles cérémonies. Ce tatouage religieux n'a d'ailleurs pas toujours été relégué parmi les gens de basse condition. M. Lacassagne dit posséder le tatouage d'un jeune homme, fils d'un de nos consuls en Orient, qui, en 1878, alla à Jérusalem en compagnie de princes maronites et se fit tatouer avec tous ses compagnons de voyage... Le grand-duc Nicolas de Russie porterait un semblable dessin fait aussi à Jérusalem.

Mais le cas le plus fameux est celui du prince de Galles, qui, non content de s'être fait tatouer, permit que son nom servit de réclame à son tatoueur. M. Gabriel Charmes raconte que, dans son voyage à Jérusalem, il fut grandement sollicité par un homme à figure avenante, un tatoueur de profession, comme il y en a tant là-bas, qui voulait à tout prix lui graver sur le bras le signe indélébile que doit porter tout hadji (pèlerin) : « Il me montrait des modèles divers; je pouvais choisir entre la croix grecque, la croix latine, la fleur de lis, le fer de lance, l'étoile, mille autres emblèmes. L'opération ne faisait aucun mal, je ne la sentirais pas; pendant qu'on me tatouerait, je fumerais un narghilé et je prendrais du café tout en causant avec la femme et la fille de l'opérateur, lesquelles m'adressaient d'une fenêtre les signes les plus provocants. La fille, je dois le dire, était encore jeune, elle avait des yeux d'un éclat charmant, et je comprends qu'en présence du feu qui en sortait on pût oublier la douleur d'une petite brûlure moins métaphorique. D'ailleurs, les plus grands personnages s'étaient offerts à l'épreuve qu'on me proposait. Vingt certificats en faisaient foi. J'ai su résister à ces nobles exemples; je ne me suis pas fait tatouer,

mais j'ai copié un des certificats; il montre très clairement que le prince de Galles a été plus faible que moi et qu'il s'est laissé prendre aux beaux yeux de la fille du tatoueur. En voici le texte; je pense que personne ne sera assez sceptique pour douter de son incontestable authenticité :

» Ceci est le certificat que Francis Sorwan a gravé la croix de Jérusalem sur le bras de S. A. le Prince de Galles. La satisfaction que Sa Majesté a éprouvée de cette opération prouve qu'elle peut être recommandée.

» Signé : Vanné, courrier de la suite de S. A. le Prince de Galles.

» Jérusalem, le 2 avril 1862. »

Le prix de ces tatouages serait assez modeste.

On retrouve peu d'exemples du tatouage, comme moyen de transmettre la pensée. Lacassagne cite celui d'un homme ayant sur le bras un alphabet secret, composé de caractères semblables à ceux de la sténographie. D'après le même auteur, dans certains pénitenciers, les condamnés sont convenus entre eux d'un alphabet spécial pour écrire un journal, qu'eux seuls peuvent comprendre.

Peut-être le souci de l'identité a-t-il quelque peu contribué à la propagation du tatouage. Beaumarchais (*Mariage de Figaro*) fait allusion à l'habitude qu'auraient eue les sages-femmes du siècle dernier, de tatouer très superficiellement d'ailleurs les nouveau-nés placés dans les hôpitaux, afin que les mères pussent les reconnaître plus tard.

Nous possédons l'observation d'un vieillard, ancien marin de l'Etat, qui, avant d'entrer au service, se fit tatouer son nom sur le bras gauche, heureux d'avoir ainsi un signe qui permit de le reconnaître s'il venait à périr dans un naufrage ou sur un champ de bataille.

CAUSES FAVORISANT LA DISPARITION DU TATOUAGE

De nos jours le tatouage est devenu bien moins fréquent qu'autrefois. Si l'on fait abstraction de ce qui a trait aux criminels, aux aliénés, aux marins et aux soldats, on s'aperçoit que cette mode tend à disparaître. On compte les ouvriers ayant sur leur corps l'emblème de leur profession. Nous ne sommes plus à l'époque du compagnonnage, où tous les membres d'une même corporation ouvrière portaient sur les bras les insignes du métier : ces insignes servaient de signes de ralliement, quand l'ouvrier faisait son tour de France (Joly).

Si l'on se fiait au tableau suivant donné par Lacassagne

Tatoués sachant lire.....	279
— ne sachant pas lire.....	79 ⁽¹⁾

on en conclurait tout naturellement que l'instruction ne doit pas être rangée parmi les causes qui contribuent à la disparition du tatouage. Mais l'auteur avoue lui-même que les données précédentes ne doivent pas être prises en grande considération, parce que parmi les sachant lire on a rangé des gens n'ayant qu'une instruction tout à fait rudimentaire; par contre, il déclare n'avoir trouvé qu'une vingtaine de sujets ayant une instruction secondaire.

Selon nous, l'instruction de plus en plus répandue, contribue largement à tuer le goût des tatouages. Assurément il existe des observations d'enfants tatoués à l'école; mais ce sont là des cas exceptionnels et dont il ne faut pas tenir compte.

(1) Nous-même, sur 73 tatoués, nous n'en avons trouvé que 16 ne sachant ni lire ni écrire. Toutefois les tatouages des illettrés nous ont paru plus compliqués et plus bizarres.

L'instruction intervient de deux façons. Tout d'abord elle développe l'intelligence et le sens moral de l'individu et lui fait comprendre toute l'absurdité d'une pareille coutume. En second lieu, l'instruction obligatoire préserve les enfants du vagabondage des rues et ne leur permet que d'entrer plus tard dans les ateliers, à un âge où ils ont déjà appris à discerner le bien du mal et où ils sont moins aptes à contracter de mauvaises habitudes.

Une seconde raison de ce dédain pour une coutume jadis si en honneur est le bien-être dont chacun jouit à notre époque : les goûts se raffinent à l'excès et, à la fin du XIX^e siècle, on méprise les dessins de la peau et on leur préfère les bijoux et les beaux vêtements. Les fards et les tatouages ont été le premier âge de la parure; nous avons franchi celui des déformations et des mutilations pour nous arrêter actuellement à celui des coiffures, des bijoux et des vêtements.

Nous dirons plus loin ce que nous pensons des articles de loi sous lesquels on a proposé de faire tomber les tatouages et les tatoueurs.

PROCÉDÉS DE TATOUAGE

On peut les ramener à trois : tatouage par piqûres, — par scarifications, — par brûlures.

Le premier est seul usité en Europe. Il se fait avec deux ou plusieurs aiguilles retenues entre elles par des tours de fil et fichées dans un morceau de bois ou de liège. Les bons tatoueurs emploient deux jeux d'aiguilles : un premier, composé de deux ou trois aiguilles, sert à dessiner le contour des images; un second, en comprenant un plus grand nombre, sert à faire les ombres et les détails.

Souvent le tatoueur pique la peau de son patient à main levée, donnant libre carrière à son imagination; d'autres fois, il a un modèle sous les yeux; parfois enfin, il a au préalable

tracé à l'encre de Chine les grandes lignes du dessin. Un autre procédé consiste à dessiner l'image sur une feuille de papier et à en piquer le contour; puis on applique cette sorte de tamis sur la région à tatouer et on répand dessus de la poudre de charbon qui, à travers les trous du papier, marque sur la peau le schéma du dessin.

Il est mieux de piquer la peau toujours suivant une certaine obliquité et à une profondeur d'environ un demi-millimètre; les uns ne piquent qu'une seule fois; les autres font plusieurs séries de piqûres... et, l'opération achevée, la peau est lavée avec de l'eau, de la salive ou plus souvent de l'urine. Une des précautions du manuel opératoire consiste à éviter les veines superficielles. Mais un point sur lequel les auteurs ne sont pas d'accord est le suivant: les piqûres doivent-elles faire sourdre du sang? Littré et Robin disent oui. Lacassagne est de l'avis contraire, prétendant que le sang entraînerait avec lui les particules colorantes, ce qui compromettrait le résultat de l'opération.

Voici nos propres observations :

Tatoués piqués jusqu'au sang.....	8
Tatoués non piqués jusqu'au sang.....	8

L'encre de Chine est la matière colorante préférée, l'indigo, le bleu de blanchisseuse sont plus rarement employés et ne donnent pas d'aussi bons résultats; on n'a qu'exceptionnellement recours au charbon pulvérisé et à la poudre à canon.

Les scarifications ou incisions ne sont pas usitées en Europe. Nous les retrouverons chez les nègres et chez les indigènes de la Mélanésie.

Il en est de même des brûlures, en honneur chez les Calédoniens, les Tasmaniens, les Australiens, etc.

Enfin les habitants des régions polaires auraient pour eux un procédé spécial, le tatouage sous-épidermique: il consiste à introduire sous l'épiderme un fil enduit d'un corps gras,

que l'on laisse à demeure jusqu'à ce que sa présence ait produit des cicatrices ineffaçables.

Un seul mot du tatouage mixte, qui se rencontre dans la Nouvelle-Zélande, dans le Loango, sur les bords du lac Tanganyika et aussi dans divers points de l'Europe; c'est généralement le procédé par piqûres qui se combine avec le tatouage sous-épidermique.

RÉGIONS DU CORPS TATOUÉES

Presque toutes les parties du corps peuvent porter des tatouages; néanmoins certaines ne sont qu'exceptionnellement tatouées: ce sont la face, le cuir chevelu, la paume des mains, la plante des pieds, la face interne des cuisses, à cause de leur excessive sensibilité.

Sur 378 observations, M. Lacassagne a trouvé :

1 tatoué sur les deux bras et le ventre seulement
4 tatoués sur le ventre seulement.
6 tatoués sur les bras et les cuisses seulement.
8 tatoués sur la poitrine seulement.
17 tatoués sur la verge.
29 tatoués sur tout le corps,
45 tatoués sur les deux bras et la poitrine.
59 tatoués sur le bras gauche seulement.
88 tatoués sur le bras droit seulement.
127 tatoués sur les deux bras seulement.

IMAGES ET EMBLÈMES

Ils sont extrêmement variés; Lacassagne les divise en sept catégories :

- 1° Emblèmes patriotiques et religieux.
- 2° Emblèmes professionnels.

- 2° Inscriptions.
- 4° Emblèmes militaires.
- 5° Métaphores.
- 6° Emblèmes amoureux et érotiques.
- 7° Tatouages fantaisistes, historiques.

Il a aussi trouvé des rébus.

Lombroso n'admet que quatre divisions :

- 1° Signes d'amour.
- 2° Signes de religion.
- 3° Signes de guerre.
- 4° Signes professionnels.

D'ailleurs les sujets varient avec les régions qui les portent : la poitrine est réservée aux décorations, aux inscriptions et sujets amoureux, poignards traversant des cœurs, portraits de maîtresses... Le dos est le siège des dessins les plus larges; Lacassagné rapporte l'observation d'un homme qui avait sur le dos un Jean-Bart mesurant 37 centimètres de hauteur sur 33 centimètres de largeur; un autre avait une Jeanne d'Arc et une Jeanne Hachette de 41 centimètres de haut sur 39 centimètre de large.

Les membres portent les tatouages les plus variés : fleurs, portraits, bustes de femmes, ancres, bracelets, mousquetaires, gendarmes, inscriptions, etc. La partie du ventre comprise entre l'ombilic et le pubis est en général la place des dessins lubriques, des inscriptions pornographiques, « robinet d'amour » — « au plaisir des dames » — « elle pense à moi », etc. Il en est de même des fesses.

Sur la verge on rencontre assez fréquemment une botte, qui, disons-le en passant, est loin d'être toujours un signe de pédérastie.

Les pieds, très rarement tatoués d'ailleurs, portent presque exclusivement l'inscription : « Marche ou crève » ou bien encore une étoile avec au-dessous : « Etoile du malheur ».

AGE AUQUEL ON SE TATOUE

D'une manière générale, le goût du tatouage se montre dans le jeune âge. Voici à ce propos les résultats donnés par M. Lacassagné :

Tatoués à 6 ans.....	1
Tatoués à 7 ans.....	3
Tatoués à 8 ans.....	1
Tatoués à 9 ans.....	4
Tatoués à 10 ans.....	4
Tatoués à 11 ans.....	5
Tatoués à 12 ans.....	7
Tatoués à 13 ans.....	3
Tatoués à 14 ans.....	8
Tatoués à 15 ans.....	9
Tatoués à 16 ans.....	11
Tatoués à 17 ans.....	8
Tatoués à 18 ans.....	10
Tatoués à 19 ans.....	9
Tatoués à 20 ans.....	5

Tardieu et Berchon disent qu'on rencontre peu de tatoués au-dessous de 16 ans; ils sont surtout fréquents entre 20 et 25 ans.

Nos observations personnelles nous ont montré que la mode des tatouages était surtout en honneur vers l'âge de 18 à 25 ans, c'est-à-dire à l'époque où l'on entre dans les ateliers, car, pour le moment, nous ne tenons aucun compte de la part qui revient au service militaire.

TATOUEURS DE PROFESSION

Le tatouage réciproque n'est pas rare parmi les ouvriers, les matelots et les soldats. Mais il existe d'autre part des individus qui font métier de tatouer leur semblables, moyennant

salaires. « Il y a, dit Lacassagne, à Paris, Lyon, dans les grandes villes, des individus qui vivent de la profession de tatoueur. On les connaît par les camarades d'atelier ou de régiment. Parfois ils tiennent boutique chez certains marchands de vins ; ils vont dans les fêtes. Ils ont des espèces d'albums renfermant des dessins faits à la main et qu'ils offrent au choix des amateurs. Le prix ordinaire est de 50 centimes par sujet.... Parfois il peut s'élever jusqu'à 15 francs. ». Le même auteur cite encore un Irlandais qui n'avait que ce seul métier et qui en certaines circonstances gagnait jusqu'à 100 francs par jour.

Les tatoueurs de profession emploient les procédés énumérés plus haut ; quelques-uns sont d'une habileté remarquable. Il en est qui tatouent pour ainsi dire à la machine : ils se servent de planches préparées d'avance ; ils les appliquent simplement sur la région à tatouer et en une minute les images sont gravées, presque sans souffrance, paraît-il. Plusieurs de ces industriels possèdent une certaine originalité dans leur manière d'opérer : « C'est ainsi, dit M. Joly, que Paris comptait, il y a peu de temps encore, quelques tatoueurs dont on reconnaissait aisément sur les individus arrêtés le « style » et la manière ». Un tatoueur célèbre était le père Rémy qui exerçait sa profession sur les berges de la Seine. Un autre, non moins fameux, est le « professeur » Williams, de Londres, qui tatoua le duc d'York pour la modique somme de 50 pounds (1.250 francs) !

A Munich, au moment du recrutement, ces industriels du tatouage abondent dans les casernes, où ils se font payer de 20 à 50 pfennigs.

Nous avons cherché dans plusieurs foires des tatoueurs de profession ; jamais nous n'en avons rencontré, mais beaucoup de tatoués nous ont affirmé avoir connu de ces gens-là ; plusieurs même avaient été leurs clients. Le salaire exigé varie de 20, 30 ou 50 centimes à 3 ou 5 francs. Certains se font payer en vin, absinthe, café, tabac.... M. Marandon de Montyel rapporte l'observation d'un Arabe, tatoueur de profes-

sion, qui se fit absolument entretenir par son client durant le mois de ses opérations.

Il serait superflu de rappeler ce qui a déjà été dit au sujet des tatoueurs de Notre-Dame de Lorette et de Jérusalem ; ils sont en très grand nombre et tous ont une nombreuse clientèle. Chacun veut, en effet, emporter un souvenir des Saints Lieux : l'un choisit une amulette, un objet religieux quelconque ; un autre, plus naïf et plus crédule, préfère un tatouage indélébile.

CHAPITRE IV

Tatouage et criminels.

Un des premiers, le capitaine de frégate Bouzer, qui, vers 1860-1866, visita le bagne de Cayenne, frappé du nombre considérable et de la variété des tatouages des forçats, pensa que la surcharge d'ornements devait être en raison directe de la criminalité : « Ce sont, disait-il, les chevrons du bagne imprimés sur la peau. »

Puis vient Lombroso avec des théories nouvelles sur la criminalité. Pour lui, le tatouage trouverait ses plus fervents adeptes parmi les criminels, civils ou militaires ; par sa fréquence il constituerait un caractère anatomico-légal spécifique : le nombre et la nature des dessins renseigneraient d'une manière précise sur le caractère et la moralité des malfaiteurs : les uns, reflétant la haine, la violence, la colère ; les autres la soif de la vengeance et de la révolte. Ils auraient aussi pour caractère essentiel d'être de la plus grande obscénité et leur énorme profusion serait la preuve d'une insensibilité toute spéciale, apanage des criminels. Il en serait de même du jeune âge auquel remontent les tatouages des condamnés : sur 89 condamnés adultes, 66 s'étaient tatoués entre neuf et seize ans.

Mais, d'après le professeur de Turin, toutes les catégories de malfaiteurs ne s'adonnent pas au tatouage avec la même ardeur : « Le plus grand nombre, dit-il, est fourni par les récidivistes et les criminels-nés, qui s'attaquent soit aux propriétés, soit aux personnes ; ces derniers toutefois apparaissent en quantité moindre. Les plus rares sont les faussaires et les escrocs : plus intelligents que les autres, ils voient sans peine combien cette pratique leur nuirait dans l'exer-

cice de leur triste profession..... d'ailleurs les criminels connaissent si bien l'avantage que la justice peut tirer de ces révélations involontaires que les plus rusés d'entre eux évitent les tatouages ou tâchent de les effacer s'ils en ont. »

M. Lacassagne cite l'observation d'un individu d'une trentaine d'années, cordonnier de son état, qui avait subi 16 condamnations pour vol, vagabondage, etc., et qui mourut à la prison Saint-Joseph. On fit l'autopsie et on trouva ses lobes cérébraux manifestement inégaux..... Cet individu portait des tatouages sur les bras; notamment sur le bras droit était cette inscription : « Pas de chance » et au-dessous un sabot.

Néanmoins il est moins catégorique que Lombroso : «... le grand nombre de tatouages donne presque toujours la mesure de la criminalité du tatoué, ou tout au moins l'appréciation de ses condamnations et de son séjour dans les prisons. »

M. Batut appelle aussi l'attention sur le fait signalé par Ottolenghi, que sur 179 prisonniers faisant partie de l'association de la Mala vita, à Bari, 70 étaient tatoués. Leurs tatouages, caractéristiques de l'affiliation, consistaient en des croix, des initiales, des épées, des poignards, des armes, des têtes d'homme et de femme; les uns avaient les noms des chefs de bande, d'autres des têtes de guerriers antiques et certaines inscriptions (1).

Garrieri et Moraglio pensent aussi que le tatouage est un attribut de la canaille et que les inscriptions sur les murs conviennent mieux aux jeunes gens honnêtes.

Horteloup et plus tard le docteur Verrier font ressortir l'obscénité et le cynisme du tatouage des criminels.

(1) La manière dont ces prisonniers traçaient leurs dessins ne manque pas d'originalité : ils les exécutaient avec du papier de vieilles cartes postales ou des cartes à jouer; comme matière colorante, ils employaient le sang ou le suc des herbes, voire même la cendre de cigare, et gravaient le dessin à l'aide d'une épée ou de bâtonnets. Ils se procuraient le sang par un coup de poing donné sur le nez d'un hémophile, de gré ou de force.

M. Joly, quoique faisant quelques restrictions, admet en grande partie les idées de Lombroso et de Lacassagne; il reconnaît que certains dessins, certaines inscriptions portés par des prisonniers, mais qu'ils s'étaient fait graver avant d'aller en prison, sont l'effet d'une prédisposition au mal, que les individus cherchent à flatter bien plus qu'à combattre; telles sont les inscriptions suivantes : « J'aime les femmes », « le bagne m'attend », « l'échafaud m'attend ». Bien plus, pour lui, ces inscriptions seraient un excitant constant du mauvais penchant des individus, leur rappelant sans cesse la voie vers laquelle les entraînent leurs instincts naturels. Mais il reconnaît aussi que bien souvent ces tatouages ne sont qu'un effet de l'ennui, du désœuvrement dans lesquels sont plongés les prisonniers durant une bonne partie de leur existence; ils se tatouent pour passer le temps; ils se tatouent comme ils fumeraient, comme ils chiqueraient, comme ils joueraient aux cartes ou aux dominos. Il ajoute même que « les meilleures pratiques du dessinateur-tatoueur ne sont pas les voleurs de profession, qui ne paient pas volontiers, mais ces individus qui, par intervalles, tombent dans les prisons pour des fautes pardonnables... ceux-là sont naïfs, crédules, faciles à duper... A celui qui regrette d'être séparé de sa femme depuis plusieurs mois, le dessinateur dit : « Tenez, mon brave, je vais vous tatouer son nom sur le cœur, en lettres gothiques; elle pleurera de joie de savoir que vous ne l'avez pas oubliée. »

Un adversaire plus convaincu de l'école italienne, est le docteur Baer, de Berlin. Comme les auteurs précédents, il reconnaît la grande fréquence des tatouages chez les prisonniers; toutefois il n'y voit pas seulement l'influence de la criminalité même, mais aussi et surtout l'influence générale du milieu, les criminels ne faisant que reproduire, en les exagérant peut-être un peu, les us et coutumes de la population libre, particulièrement des basses classes de la société : « Chez nos prisonniers berlinois, dit-il, la mode du tatouage est très répandue; elle a même considérablement aug-

menté de fréquence dans ces dernières années... Il semblerait que cet usage a reçu en ces derniers temps, dans une grande partie de la population et aussi chez les criminels, une impulsion particulière, en suite d'un réveil de la vie militaire, du rapide développement de la marine et de la vie coloniale lointaine. »

Un argument de Lombroso est la douleur causée par l'opération même du tatouage, exigeant un certain degré d'insensibilité de la part du criminel tatoué. En réalité cet argument n'a pas, selon nous, une grande valeur, car pour un grand nombre de tatoués les piqûres ne sont pas très douloureuses, si l'on excepte celles de la face, de la paume de la main, des pieds et de la verge, parties douées d'une sensibilité spéciale. D'ailleurs même, s'il était vrai que les criminels se montrassent quelque peu insensibles aux manœuvres des tatoueurs, la théorie italienne ne ferait pas un pas de plus; cette atténuation de la sensibilité ne peut-elle point résulter de la vie généralement rude menée par les individus arrêtés tout autant que de leur état même de criminels ?

Quant à l'obscénité des tatouages des criminels, Lombroso l'exagère énormément. M. Baer déclare que les tatouages des prisonniers sont en général tout à fait semblables à ceux des autres classes de la société. Le plus souvent ce sont des signes professionnels, des emblèmes et des dessins sans grande signification.

A la prison maritime de Toulon, sur 810 tatoués, nous n'avons trouvé que 62 fois des tatouages obscènes. Parmi les prisonniers civils, les dessins ou inscriptions obscènes étaient encore plus rares.

En somme, pour nous, le tatouage n'a aucun lien avec la criminalité; beaucoup de grands criminels ne sont pas tatoués et, réciproquement, il est pas mal d'honnêtes personnes qui sacrifient à cette mode. Néanmoins, il peut être jusqu'à un certain point la mesure du séjour fait en prison par un condamné. Nous reviendrons du reste sur cette question à propos des prisonniers maritimes.

CHAPITRE V,

Le tatouage des pédérastes, des prostituées et des fous.

« J'ai vainement cherché, écrit Tardieu, sur les différentes parties du corps des pédérastes, bien connus comme tels, quelque tatouage particulier, analogue à ceux que l'on trouve si souvent chez les filles publiques. Je n'ai absolument rien trouvé de pareil, malgré les observations que j'ai entreprises sur ce point. J'ai noté un assez grand nombre de fois la présence d'une botte sur le dos de la verge, mais je n'ai jamais remarqué chez des individus qui présentaient ce tatouage le moindre signe d'habitude contre nature. Il m'a paru que c'était là seulement une sorte d'emblème obscène étranger à la pédérastie. »

Par contre Lombroso relève l'extrême fréquence des tatouages chez les pédérastes, qui s'en servent comme d'un ornement pour être beaux et séduire leurs clients. Voici d'autre part les tatouages relevés par Lacassagne sur des pédérastes :

Mains entrelacées	4 fois.
Mains entrelacées surmontées des initiales et au-dessous « l'amitié unit les cœurs »	2 fois.
Les mains tiennent une pensée et au-dessous sont les initiales	
Les mains tiennent un poignard avec l'inscription « à la vie à la mort »	

Initiales au-dessous d'un cœur enflammé ou d'une
 pensée avec le mot amitié..... 4 fois.
 Nom de « l'ami » 4 fois.
 Nom de l'ami surmonté d'un portrait..... 1 fois.

Néanmoins il ne faut pas ajouter une trop grande valeur aux emblèmes précédents, comme indices d'habitudes contre nature, car nous les avons plusieurs fois retrouvés chez des individus qui n'étaient certainement pas des pédérastes. La botte sur la verge n'a souvent aucune signification; elle n'est, la plupart du temps, que le résultat d'une ridicule imitation. Bien plus, nous avons eu l'occasion de voir deux pédérastes avérés: ils n'avaient aucun tatouage.

En France, les femmes aiment peu les tatouages. A peine quelques filles publiques se laissent-elles tatouer par des amants préférés, le plus souvent des matelots. En tout cas, le nombre des dessins portés par une femme est toujours très restreint: un cœur, une pensée, un nom ou des initiales. Batut n'a trouvé à Toulon, en dix ans et sur une moyenne de quarante prostituées amenées au dépôt, que quatre femmes tatouées. Parent-Duchâtelet déclare du reste que cette mode se perd parmi les filles publiques.

Pour notre compte, nous avons observé une seule femme tatouée, une malade de l'hôpital Saint-André; elle portait à la face interne de l'avant-bras gauche deux initiales, surmontées d'un cœur dont la pointe s'insinuait entre les deux lettres; au-dessous était une flèche horizontalement dirigée. La malade a refusé de nous donner aucun détail; elle nous a seulement dit avoir été tatouée par un ouvrier, à l'âge de quatorze ans, en même temps que plusieurs de ses camarades d'atelier.

Joignons à cette observation celle d'une entretenue d'un assez bon monde, qui portait au-dessus du sein gauche une palme, dessinée par un instituteur, son amant.

En Italie et en Allemagne, même dédain des tatouages parmi les prostituées. A Berlin, le docteur Menger a trouvé

5 tatouées seulement sur 2.448 femmes, soit une proportion de 1 p. 500.

Par contre, les ornements de la peau sont fort prisés des prostituées de Copenhague. Ce goût leur aurait été inspiré par un jeune homme, autrefois marin, qui excellait dans cet art. En cinq ans, Bergh a trouvé 80 tatouées sur 804 prostituées; 49 l'avaient été par ce jeune homme, d'autres par leurs « amies », d'autres par leurs souteneurs. Les dessins choisis par ces femmes variaient: dates, figures, initiales, noms, nœud formé de deux feuilles, une rose avec ses feuilles, un cœur..

Fait digne de remarque, on ne rencontre qu'exceptionnellement des sujets lubriques sur le corps des prostituées, bien que le docteur Verrier prétende que leur lascivité est une excitation permanente à la débauche. Sur 4.817 individus (criminels et prostituées), l'auteur italien Virgilio Rossi, de Naples, n'a trouvé pour les tatouages obscènes qu'une proportion de 0,4 p. 100.

N'ayant aucune donnée personnelle sur ce qui concerne les tatouages des aliénés, nous résumerons seulement les opinions des auteurs qui se sont occupés de la question.

En Italie, Lombroso, Livi et d'autres ont admis l'excessive rareté du tatouage parmi les faibles d'esprit.

En France, au contraire, le docteur Marandon de Montyel a trouvé à l'asile Saint-Pierre, à Marseille, une proportion de 13 0/0; le tatouage parmi les aliénés, tout en restant plus rare que dans tout autre milieu social, serait plus fréquent que ne le pense l'école italienne.

Marandon de Montyel résume ainsi qu'il suit l'âge auquel remontent les premiers tatouages des aliénés:

Avant 10 ans.....	16 0/0
Avant 15 ans.....	38 0/0
Avant 20 ans.....	68 0/0

Le milieu marin fournirait le plus grand nombre des aliénés tatoués. Les fous les plus amateurs de tatouages seraient

les aliénés dangereux, aliénés homicides, agressifs... « De là, dit l'auteur, le tatouage serait un élément ayant une valeur plus ou moins grande selon les milieux sociaux dans la distinction si épineuse entre les aliénés dangereux et inoffensifs. »

M. Daguillon, ex-interne de M. Marandon, qui prend ses observations à l'asile de Ville-Evrard, va plus loin encore; il admet une relation étroite entre les tatouages et le genre de folie de ceux qui les portent, les aliénés reproduisant quelquefois dans leur délire des dessins exécutés de longues années avant les premiers troubles intellectuels : « Ainsi, dit-il, il n'est pas rare de trouver sur un aliéné atteint de paralysie générale avec idées de force, grandeur, soit des dessins de lions, panthères, athlètes, soit des croix de la Légion d'honneur, tatoués vingt ou trente ans avant l'écllosion de leur maladie mentale. »

Les bras sont en général le siège des tatouages des faibles d'esprit.

Enfin M. Daguillon résume le rapport pouvant exister entre le tatouage des aliénés et leurs condamnations antérieures :

- 46 n'ont subi aucune condamnation.
- 5 ont subi des condamnations civiles.
- 4 ont subi des condamnations militaires (2 condamnés à mort).

CHAPITRE VI

Indélébilité du tatouage.

Nous n'en dirons qu'un mot.

De nos jours l'opinion générale est que le tatouage est indélébile, c'est-à-dire qu'il ne peut s'effacer spontanément. Cette indélébilité peut n'être que relative selon la matière colorante employée : les dessins à l'encre de Chine ne s'effacent jamais ; on cite de nombreux exemples de tatouages qui, après cinquante ans de durée, sont aussi nets qu'au premier jour. En un mot, les dessins à l'encre de Chine constituent le véritable tatouage indélébile. Au contraire, le carmin, le vermillon ne laissent point des empreintes aussi tenaces.

Cette persistance des vrais tatouages a fait que de tout temps on s'est ingénié à trouver des moyens de les faire disparaître, et le grand nombre des méthodes proposées montre précisément qu'aucune d'elles n'a de réelle valeur. Galien préconisait la renoncule des prés. Scribonius Largus, médecin de Claude, avait composé un emplâtre spécial, dans lequel entraient des têtes d'ail, des cantharides, du vin, du soufre, du bronze, de la cire et de l'huile. Marcellus vantait la fiente de pigeon broyée dans du vinaigre...

En 1857, Parent-Duchâtelet préconisait l'indigo dissous dans de l'acide sulfurique. Actuellement les gens du vulgaire prétendent réussir en se servant du suc de figue verte ou du lait de femme. Voici, d'après Lacassagne, un procédé employé par un soldat d'infanterie de marine : « repiquer le dessin

avec du sel d'oseille délayé dans de l'eau légèrement additionnée de sel de cuisine. La solution doit être épaisse. L'opération fait enfler légèrement la région ; des croûtes se forment et, lorsqu'elles tombent, si l'opération est bien faite, le tatouage disparaît en laissant de petites cicatrices blanchâtres qui disparaissent à la longue. »

A côté de ces méthodes de bonne femme, généralement peu efficaces, il en existe de vraiment scientifiques ; on peut les ramener à deux principales : 1° le détatouage par piqûres au tanin, suivies d'une forte cautérisation au nitrate d'argent (Variot) ; 2° le détatouage par piqûres au bioxalate de potasse.

Ces procédés auraient donné de bons résultats ; néanmoins ils ne font que remplacer une marque par une autre : à un tatouage ils substituent une cicatrice, peut-être un peu moins apparente et plus facile à dissimuler.

Ajoutons que les Arabes prétendent effacer les tatouages à l'aide d'un mélange de chaux vive et de sang noir.

CHAPITRE VII

Le Tatouage chez les différents peuples de la Terre.

EN EUROPE

En Angleterre, si l'on en croit certains faits, le tatouage jouirait encore d'une assez grande vogue. « Sait-on quel est en ce moment, dans le gentry de Londres, le nouveau genre, le dernier cri de la mode ? On le donnerait en mille !

» C'est le tatouage, préconisé d'ailleurs par le duc d'York, fils aîné du prince de Galles et futur roi d'Angleterre.

» Oui, le mari de la princesse May est tatoué comme le dernier des Jean Gondron de la marine anglaise. Son tatouage consiste en des drapeaux anglais croisés, dessinés savamment sur l'avant-bras.

» L'épiderme de Son Altesse Royale fut illustré par le professeur Williams, le spécialiste en vogue à Londres, qui ne fait pas payer une opération semblable moins de 50 pounds, soit 1.250 francs.

» Le duc d'York fut d'ailleurs précédé dans cette manifestation artistique par son oncle, le nouveau duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et le beau-frère de ce dernier, qui n'est autre que le grand duc Alexis.

» Quelques-uns des membres les plus importants de la

Chambre des Lords ont suivi le haut exemple de leur futur suzerain et se sont fait tatouer, les uns simplement leurs initiales, les autres leurs écus et devises.

Un grand voyageur, membre du Parlement anglais, alla trouver dernièrement le professeur Williams, accompagné de sa femme et de ses cinq enfants, et fit tatouer la mère, la postérité et lui-même de leurs nom, prénoms et adresse, prétendant qu'« un accident est si vite arrivé !⁽¹⁾ »

Rappelons seulement le cas du prince de Galles, tatoué à Jérusalem, et ces célèbres exemples nous autorisent à conclure que le tatouage doit être fort goûté de la société anglaise.

« En Allemagne, écrit Joest, cet usage est plus répandu qu'on ne le croit généralement : avant tout ce sont les marins et les voyageurs, les savants et les commerçants, les pèlerins et les soldats qui aiment à rapporter au pays, en souvenir des contrées lointaines qu'ils ont visitées, un échantillon des tatouages de là-bas. Les pêcheurs et les matelots, les habitants des côtes maritimes sont ceux qui se font tatouer avec le plus de zèle... Dans la population allemande ordinaire, on trouve de nombreux amis et partisans du tatouage. »

Les Russes se seraient toujours montrés réfractaires au tatouage ; on a donné comme raison qu'ils étaient presque constamment couverts d'épaisses fourrures et, par conséquent, ne cherchaient point à se faire graver sur la peau des dessins que personne ne pourrait voir.

Mais il n'en est plus de même une fois qu'ils ont quitté leur pays ; ainsi le tatouage est fréquent parmi les Russes ayant fait le pèlerinage de Jérusalem, soit pour leur propre compte, soit pour celui des gens riches, qui, ne voulant pas se déplacer, les ont payés pour aller les remplacer en Terre Sainte. Une croix de Jérusalem sur les bras et les jambes est ordinairement l'emblème choisi.

Mais de tous les peuples européens, ce sont les Italiens

(1) *Echo de Paris.*

qui paraissent avoir le mieux conservé la tradition des tatouages. Les habitants de certaines vallées de la Vénétie et du Trentin portent presque tous une croix sur le bras. Toutefois le grand refuge du tatouage contemporain était à coup sûr le pèlerinage de N.-D. de Lorette : « La population des Marches, qui est aussi intelligente qu'agréable et simple de mœurs et semble imprégnée des civilisations latine et étrusque, a conservé avec l'énergie des barbares et des montagnards la tradition du tatouage, chez les hommes surtout : les tatouages siègent le plus souvent au poignet. Ce sont des signes symboliques de teinte bleuâtre : une petite image, une croix, des symboles de la Passion du Sauveur, avec le soleil et la lune voilés après la Passion, un ou deux cœurs transpercés au-dessous d'une croix sur le globe terrestre, quelquefois une étoile mal dessinée et puis une date ; le « Ne m'oubliez pas » des amoureux, ces deux derniers tatouages étant sûrement des tatouages érotiques⁽¹⁾ »

Toutefois, d'après le docteur Verrier, ce tatouage religieux et amoureux viendrait d'être défendu.

Les Espagnols et les Portugais, d'ailleurs peu amateurs de tatouages, préfèrent des symboles religieux : madones, crucifix, dessinés sur la poitrine.

EN AFRIQUE

Le tatouage est presque universellement répandu en Afrique : les incisions, les ulcérations et les brûlures y remplacent les piqûres, car celles-ci laisseraient sur la peau des nègres des empreintes à peine apparentes.

Le but poursuivi par ces indigènes est variable : c'est tantôt un moyen thérapeutique, hygiénique ou prophylactique, témoin certaines peuplades du Dahomey chez lesquelles les matrones font aux petites filles, dans la région lombaire,

(1) Catherine FIGORINI-BERI.

trois ou quatre incisions destinées à entretenir leur sensibilité — tantôt c'est un ornement, une parure — c'est un blason, une sorte de marque de famille ou de race; les Kroumen (entre Sierra-Leone et le cap des Palmes) portent une raie noire du haut du front à l'extrémité du nez, signe distinctif de leur race; jadis ce tatouage les mettait à l'abri de la traite (colonel Frey). A Zanzibar, d'après Livingstone, il existe un tatouage héréditaire : le fils prend la marque du père. D'autres fois enfin les tatouages des indigènes servent à distinguer les tribus : ainsi les Aoussas portent trois traits descendant de la tempe et se réunissant à la commissure des lèvres. « ...Chaque royaume nègre, dit M. Gillebert d'Her-court, a sa marque particulière, mais il n'est pas rare de voir sur un même nègre des marques de plusieurs espèces; cela vient de ce que ce sujet a changé plusieurs fois de patrie. »

Les dessins consistent ordinairement en des raies verticales, horizontales ou courbes; plus rarement en des figures d'animaux. Les régions le plus souvent tatouées sont la face et le front, le ventre, la poitrine et le dos.

Les femmes africaines sont toujours au moins aussi tatouées que les hommes; souvent elles le sont beaucoup plus.

Quelques peuplades africaines paraissent néanmoins dédaigner les tatouages : les Touaregs préfèrent les fards et les peintures de la peau. Les Cafres et les Hottentots ne sont que très rarement tatoués.

A Madagascar, dit le docteur Bordier, quand deux hommes se lient par un serment, chacun d'eux se fait une incision sur la poitrine; le cœur d'un animal est arrosé du sang qui s'écoule des deux plaies; puis les deux amis mangent ce cœur ainsi imprégné de leur sang. Nous ne saurions dire si cette sorte de tatouage solennel existe encore dans la grande île.

Chez les Gallas et les Somalis on retrouve le taouage par incisions.

En Algérie, le tatouage est excessivement répandu bien qu'il soit formellement interdit par le Coran, qui appelle les tatouages « des signes du diable ». Mais les Arabes prennent un faux-fuyant en disant qu'à la mort chacun subit une purification par le feu, qui fait disparaître toutes les empreintes terrestres. Seuls les vrais marabouts restent fidèles aux prescriptions de Mahomet.

Le plus souvent les Arabes sont tatoués tout jeunes par leur mères qui veulent les embellir ou les préserver des maladies. D'autres fois c'est un tébido (médecin) qui leur fait des marques sur le nez. Dans d'autres cas, les enfants se tatouent entré eux. Mais plus souvent ils sont les clients de tatoueurs de profession, généralement des Mauresques, qui exercent leur métier sur les marchés; le paiement se fait en argent, en orge ou en blé... Le prix est plus élevé pour les étrangers que pour les membres de la tribu des tatoueurs.

Les procédés varient : tantôt ce sont des incisions sur lesquelles on répand du charbon pulvérisé, du bleu de blanchisseuse ou, plus rarement, de l'encre de Chine; le henna remplace le vermillon (Lacassagne); — tantôt ce sont des piqûres d'aiguilles, comme en Europe; — enfin on peut considérer comme un tatouage par le feu les brûlures de cigarettes qu'affectionnent tant les femmes algériennes et qu'elles portent souvent en très grand nombre, presque exclusivement sur les avant-bras, où elles simulent des mitaines.

Les femmes arabes, kabyles, mauresques, se tatouent par coquetterie, pour plaire à leur mari ou à leurs amants. Souvent figure à la jambe, au-dessus des malléoles, un anneau dentelé duquel partent des rubans descendant vers le pied; les poignets présentent fréquemment une parure à peu près identique. Autour du cou de petits points disposés symétriquement simulant un collier de perles; d'ailleurs toutes les parties de la figure, le front, les pommettes, le menton peuvent porter d'élégants dessins. Sur le visage les Mauresques s'impriment volontiers un plus ou moins grand nombre de mouches noires, qui relèvent l'éclat de leur teint, d'un blanc

laiteux (Kocher). Des fleurs, des croix, des points au carmin sur la poitrine et sur les seins ne sont pas rares non plus. « Presque toutes les prostituées arabes sont tatouées, écrit le docteur Emile Laurent, leurs tatouages se distinguent des tatouages européens par la simplicité des ornements décoratifs : petites croix, traits droits, circulaires, entrecroisés, guirlandes, etc. La figuration humaine, proscrite par le Coran, ne se rencontre jamais... Elles considèrent leurs tatouages comme une parure et une grâce de plus (1). »

Cependant Kocher n'est pas aussi exclusif : il dit que les prostituées arabes, surtout quand elles ont été tatouées par des soldats, portent sur le bras le portrait de leur amant avec son nom ; parfois on trouve un portrait de femme, celui de leur « amie », indice qu'elles se livrent au saphisme.

Mais une femme arabe ne peut se marier si, auparavant, le taleb n'a pas fait disparaître les dessins gravés sur son corps. Nous l'avons vu, le tatouage chez les Algériens est une parure ou un moyen thérapeutique. Parfois il prend une valeur symbolique : un tatouage à la malléole externe désigne un habile cavalier. Enfin autrefois ils servaient à marquer les esclaves dans les grandes familles d'Algérie. Mais les auteurs sont unanimes à affirmer que les tatouages n'ont chez les Arabes aucune valeur ethnique ; si certaines tribus possèdent un signe particulier, les Kabyles une croix sur le front, les habitants des Kooors (Sud oranais) deux traits sur l'aile droite du nez, de tels signes sont loin d'être constants.

« Le tatouage est très répandu en Tunisie, mais surtout chez les indigènes de race arabe, nomades, artisans des villes ou ouvriers, et aussi chez les fellahs. Les Berbères, au contraire, qui sont demeurés montagnards, ou les commerçants des villes du littoral ou encore les riches propriétaires sont

(1) Le visage est très fréquemment tatoué : c'est là une différence essentielle entre le tatouage européen et le tatouage algérien.

peu ou point tatoués et, pour ces derniers surtout, cette remarque est intéressante, parce qu'elle démontre bien que le tatouage est un ornement et rien qu'un ornement. Comme les sujets de cette classe sont, en effet, vêtus d'une telle façon que les bras et les jambes sont exactement recouverts, il devient inutile de les historier de dessins invisibles ou à peu près entièrement cachés... Ce sont presque toujours les mêmes dessins, invariablement terminés par des fleurs de lys, des croix ou des croissants. La fleur de lys et la croix auraient été empruntées aux croisés de saint Louis... En somme, la fleur de lys est le tatouage le plus répandu et le plus généralement adopté par les indigènes des deux sexes et chez les femmes notamment, la place d'honneur, c'est-à-dire le front, est le plus souvent réservée à la fleur de lys, tandis que la croix, d'une décoration moins ornementale, est répandue à profusion sur les joues, la poitrine, les avant-bras, les jambes. Chez quelques-unes, le bout du nez est souligné d'un trait bleu. Toutes ou presque toutes les femmes ont la lèvre inférieure occupée par un tatouage composé de trois traits verticaux, s'écartant à la partie inférieure, qui atteint le menton et portant de chaque côté trois traits horizontaux plus courts et également espacés.

Ces tatouages se pratiquent chez les jeunes filles avant leur mariage ; c'est, paraît-il, un attrait de plus, très prisé...

Le tatouage est souvent aussi chez les Tunisiens un moyen thérapeutique ; c'est un traitement des douleurs rhumatismales, des névralgies, des contusions ou blessures anciennes. Ce sont alors de simples lignes ponctuées ou de simples traits, au niveau des articulations, des malléoles ou sur la poitrine. »

Selon M. Vercontre, les tatouages les plus parfaits des Tunisiens représentent une figure humaine, une sorte de poupée, vue de face et tenant les bras écartés. Cette figurine ne serait pas autre chose que la représentation rigoureuse du petit mannequin qui, sur les monuments de la Phénicie et de Carthage, figure, les bras étendus, comme le symbole de la trinité punique.

Peu de données sur le tatouage au Maroc ; il est seulement certain que là se retrouve le tatouage thérapeutique, tel que nous venons de le rencontrer en Algérie et en Tunisie.

EN ASIE

« Le Japon et la Birmanie exceptés, dit Letourneau, les populations asiatiques ont en général dépassé la phase esthétique du tatouage... » Néanmoins cette coutume se retrouve encore dans pas mal de contrées de l'Asie.

Nous savons déjà le commerce dont le tatouage est l'occasion à Jérusalem. En Terre Sainte cet usage fleurit à côté de celui du fard, universellement répandu parmi les femmes. Il en est ainsi dans toute la Syrie, où les femmes et les jeunes filles sont marquées au front, aux joues, autour des lèvres, sur les mains, entre les seins.

Les pèlerins de la Mecque ne restent pas en arrière ; mais ils portent surtout le Mach'allah talismanique, qui les préserve du mauvais œil.

A Lhassa, capitale du Thibet, le tatouage a fait place aux fards : toute femme honnête doit, avant de sortir, se barbouiller la figure d'un enduit noir et gluant (Letourneau).

Dans l'Inde, surtout dans le sud, les tatouages varient avec les cultes : deux traits sur le front, se réunissant vers la racine du nez, ou bien une seule bande au milieu du front. Les Savesans sont tatoués de la taille aux genoux, si bien que, vus de loin, ils semblent porter des caleçons de bain d'un bleu foncé.

De toutes les populations indo-chinoises, les Laotiens et les Birmans seuls ont conservé l'usage des tatouages.

Pour plaire aux femmes, les Laotiens se tatouent vers l'âge de 14 ans, du nombril jusqu'au-dessus du mollet ; sans une telle parure, ils ne trouveraient pas à se marier. Les dessins de la peau auraient même, au Laos, une véritable valeur

ethnique ; ils seraient la base du partage des habitants en deux grandes classes :

- 1° Les Phong-Khao (hommes blancs), non tatoués ;
- 2° Les Phong-Kia (hommes verts), tatoués en vert.

Les Chins, montagnards de la Birmanie, tatouent leurs femmes, soit pour les empêcher d'aller dans le harem des rois de Birmanie, soit pour les reconnaître, si elles étaient volées par les tribus voisines, soit enfin pour défigurer les femmes qu'ils ont volées.

Les hommes ne seraient jamais tatoués.

Mais les Birmans font aussi du tatouage un supplice, qu'ils infligent à leurs prisonniers. C'est du moins ce que semble indiquer l'anecdote suivante : trois Grecs, prisonniers des Birmans, furent condamnés à être tatoués. Le supplice dura trois mois et fut si cruel que l'un de ces malheureux succomba aux suites de l'opération et qu'un autre devint aveugle... Un seul résista ; mais son corps est couvert de la tête à l'extrémité des doigts de figures marquées en bleu, entrelacées de quelques caractères rouges. La plante des pieds a été seule respectée... il porte des dessins jusque sur les parties couvertes par les cheveux et les poils de la barbe, qui sont cependant fort serrés. Le nombre total des figures est de 388 : sphinx à tête couronnée, léopards, serpents, éléphants, crocodiles, gazelles, fruits, fleurs, hommes, femmes (1).

Autrefois le tatouage était très répandu dans les hautes classes de la société japonaise. Aujourd'hui il s'est réfugié dans la basse classe, où il est, du reste, pratiqué avec un art véritable. Il brille d'un vif éclat sur le corps des palefreniers, des coureurs et traîneurs de carioles, que leur métier oblige d'aller presque nus. Pour ces gens-là, il est une parure. Les plongeurs se couvrent de dessins très serrés, pour effrayer les poissons carnassiers qui attaquent l'homme.

Le procédé préféré des Japonais est celui des aiguilles.

(1) *Revue scientifique*, 1873-74.

L'opération est peu douloureuse, tant est grande la dextérité des tatoueurs. Le sang coule rarement, seulement quand il faut ombrer fortement les dessins ou si la peau est très tendue. L'opération terminée, le client est baigné à l'eau tiède, et il reprend aussitôt la vie ordinaire (1). Les images préférées sont des dragons, des fleurs, des batailles, des femmes, etc., jamais de sujets obscènes. Les régions tatouées sont le dos et les membres, jamais la face, le cou, les mains, ni les pieds.

Les hommes seuls sont tatoués, exception faite de quelques femmes galantes (2). Toutefois cette mode est fort compromise, car le docteur Verrier affirme que la loi vient de l'interdire.

EN OCÉANIE

D'après quelques savants, les îles Marquises auraient été le berceau du tatouage; en tous cas, il est certain qu'il y a brillé du plus vif éclat. De nos jours il est un peu délaissé; néanmoins, il tient encore une assez large place parmi les coutumes des Marquisiens. « Aujourd'hui, dit Clavel, la fantaisie préside seule à l'opération du tatouage... il n'en était pas de même autrefois... L'uniformité dans le dessin distinguait les tribus, et des tatouages spéciaux faisaient reconnaître les classes auxquelles appartenaient les naturels. Pour ne parler que du visage, les principaux chefs jouissaient du privilège insigne de le transformer en un véritable masque. Les personnages secondaires n'avaient droit qu'à un certain nombre de zones. Les gens de condition inférieure se contentaient d'un tatouage encore plus restreint. Enfin les individus misérables ne pouvaient se faire tatouer,

(1) Les Japonais connaissent aussi le tatouage à la planche décrit précédemment page 30.

(2) *Revue scientifique*, 1885.

moins peut-être parce qu'ils occupaient le bas de l'échelle sociale que parce qu'ils étaient privés de ressources...

» Il était presque honteux pour un Marquisien de n'être pas tatoué... Une jeune fille aurait refusé d'entendre les serments d'amour d'un jeune homme non tatoué. »

Les tatoueurs de profession sont nombreux aux îles Marquises et jouissent de l'estime de chacun; ils savent du reste en profiter, à en juger par le prix qu'ils exigent: un tatouage généralisé ne coûterait pas moins de cent piastres (500 fr.) !!!

Les enfants sont ordinairement tatoués avant l'âge de la puberté et, au temps où cette coutume jouissait de sa plus grande vogue, le tatouage du jeune enfant était un motif de réjouissance. Au jour convenu, toute la famille et de nombreux amis du sexe masculin (car les femmes étaient exclues de la fête) se réunissaient dans une case dressée exprès sur le sommet d'une montagne ou au fond d'une vallée et, au milieu d'un festin, le tatoueur faisait son devoir.

Une fois tatoué, l'enfant était reconduit chez ses parents, recouvert d'un long voile. Quand le gonflement des parties avait disparu, mais seulement alors, il paraissait sur la place publique, où on lui retirait le voile, en présence de toute la population, hommes et femmes, qui l'acclamait et félicitait les parents. Ceux-ci, fiers de leur progéniture, offraient un nouveau festin; ainsi se terminait la fête.

Naturellement une seule séance ne suffisait pas et il fallait plusieurs années pour que le tatouage fût complet; mais les premières piqûres exigeaient seules un tel cérémonial.

Les Marquisiens se servent d'une lamelle osseuse de cinq centimètres de longueur sur un centimètre de largeur et un millimètre d'épaisseur; cette lamelle est très pointue à une de ses extrémités, tandis que l'autre est fixée à un morceau de bambou sous un angle aigu. Ses deux faces sont en gouttière, pour retenir la matière colorante; celle-ci n'est que du noir de fumée mélangé d'eau douce de façon à former une pâte.

Les dessins représentés varient avec les régions du corps;

la face porte deux sortes de tatouages : le tiapu et le pahêké.

Le tiapu, de beaucoup le plus répandu, consiste essentiellement en deux bandes transversales dont l'une sillonne le front, l'autre la face en passant sur le nez. Dans la zone comprise entre ces deux bandes principales, on peut, du reste, en trouver d'autres de moindre étendue et diversement dirigées.

Le pahêké est simple ou double. Simple, il consiste en un rectangle traversant obliquement le visage, comme un monocle; c'est le tatouage des chefs secondaires, tandis que les principaux chefs portent le pahêké double.

Les femmes ne se font tatouer que les lèvres et plus rarement le lobule de l'oreille. Sur les membres, ce sont des lignes entrecoupées et entrelacées de différentes façons; les femmes sont très fières de montrer leurs mains ainsi tatouées.

L'arrivée des Européens a légèrement modifié ces tatouages; maintenant les Marquisiens portent de grosses lettres mal tracées représentant leurs noms ou leurs initiales, avec cette particularité qu'il faut les lire de droite à gauche pour qu'elles signifient quelque chose.

Le tronc est aussi sillonné de larges bandes; les femmes se tatouent assez peu en cet endroit.

Presque toutes les parties du corps sont donc tatouées, excepté les organes génitaux, la paume des mains et la plante des pieds. Encore le docteur Clavel cite-t-il l'exemple d'un chef marquisien qui avait poussé le tatouage jusqu'à ses dernières limites : il portait des tatouages même sur les organes génitaux, la face interne des joues, les gencives, les lèvres, la langue, la voûte palatine, la conjonctive palpébrale, les muqueuses du nez et de l'anus.

Les Néo-Calédoniens préfèrent le tatouage en relief. Ils allument sur la région à marquer une nervure de feuille de cocotier, ce qui produit une cautérisation profonde; puis ils irritent la plaie jusqu'à ce que les bourgeons charnus soient suffisamment exubérants; alors ils la lotionnent avec de

l'eau fraîche et il ne tarde pas à se produire une cicatrice en relief. Les bras sont le lieu d'élection de ce tatouage. Les femmes portent quelquefois sur la poitrine comme une double rangée de boutons. Le docteur Vincent dit qu'elles se tatouent aussi le visage en y pratiquant des piqûres au moyen d'une épine d'oranger imprégnée de poudre de charbon de bois.

Les habitants du Queensland (Australie) sont tatoués vers l'âge de dix ou douze ans et c'est sans doute là un signe de puberté; les dessins reproduisent les muscles du tronc, notamment les deltoïdes et les pectoraux.

Un matelot naviguant au commerce nous a assuré qu'à Sydney, dans Pitt-Street, il existe deux boutiques de tatoueurs avec enseignes devant la porte. Dans ces boutiques des Chinois tatouent les amateurs, selon les modèles choisis, et le prix varie, avec l'importance des dessins, de un à plusieurs shellings.

Les Maoris de la Nouvelle-Zélande sillonnent leur visage de lignes plus ou moins nombreuses, selon leur condition sociale; les grands chefs ont la face complètement couverte de ces lignes; il est alors une sorte de blason.

« A Java, écrit Cook, les hommes tracent leurs noms sur leurs bras en caractères ineffaçables d'une couleur noire, et les femmes s'impriment de la même manière, au-dessous du pli du coude, une figure carrée qui contient des dessins de fleurs ». Mais, de nos jours, cette mode a bien diminué, au moins chez les femmes, et celles-ci paraissent préférer les fards, dont elles s'ornent d'ailleurs avec la plus grande profusion.

A Bornéo, les femmes des Dayaks se tatouent pour subjuguier le cœur de leurs amoureux.

Enfin, dans l'île de Viti et à Tahiti les femmes s'impriment des dessins sur la vulve.

Un fait digne de remarque est la différence qui existe parfois, au point de vue des tatouages, entre des peuples limitrophes et devant, *a priori*, en raison même de leur voisinage, avoir des coutumes et des mœurs identiques. Ainsi les Fidjiens ne tatouent que les femmes; au contraire, leurs voisins les Tongans ne tatouent que les hommes. Pour expliquer cette bizarrerie on raconte « qu'un Tongan, envoyé aux îles Fidji pour y apprendre quelle était à cet égard la coutume, répétait en revenant pendant sa route : « Il faut tatouer les femmes et non les hommes ». Mais, malheureusement, ayant heurté contre un obstacle et failli tomber, il oublia la leçon qu'on lui avait faite, en arrivant à Tonga, et dit à ses compagnons : « Il faut tatouer les hommes et non les femmes », règle à laquelle ils s'empressèrent de se conformer. Cette explication semblait sans doute toute naturelle aux Polynésiens, car les habitants de Samoa racontent une histoire analogue et ne différant que par quelques détails de celle des îles de Tonga (Tylor). »

EN AMÉRIQUE

Le tatouage se retrouve dans le Nouveau-Monde, mais il ne semble pas y avoir joui d'une aussi grande vogue que dans l'ancien continent.

Aux Etats-Unis il a eu son heure d'enthousiasme; non seulement on le retrouvait dans l'armée et la marine, mais aussi dans les classes les plus élevées de la société : « A une époque, dit Ohmann-Dumesnil, les jeunes filles avaient la bizarre habitude de porter les initiales de leurs fiancés tatouées sur le cou-de-pied ou sur quelque autre partie du corps peu en évidence; mais cette coutume se perdit, car on s'est aperçu de ses graves inconvénients, quand le mariage vient à se rompre. »

Les Peaux-Rouges ne se tatouent pas; mais, au moment de partir en guerre, ils se peignent le corps et surtout la face en rouge et en bleu.

Les indigènes d'Haïti, aujourd'hui disparus, gravaient parfois sur leur corps l'image de leurs génies protecteurs, totems de la famille ou de la tribu (Reclus).

D'après le même géographe, les Indiens sauvages du Nicaragua, aussitôt après la naissance des enfants, leur font à la tête une incision pour détourner d'eux le mauvais sort.

D'une manière générale, les indigènes de l'Amérique du Sud préfèrent le fard au tatouage. Néanmoins on y rencontre parfois cette coutume.

Les Indiens du Brésil tracent sur leur visage, à l'aide d'une aiguille et d'une décoction d'indigo ou de genipa, le totem ou emblème de la nation à laquelle ils appartiennent. Les tatouages consistent en lignes rectilignes courbes ou festonnées qui sillonnent toute la face. Certains portent au front sur la ligne médiane une sorte d'enchevêtrement de lignes brisées représentant assez bien deux M enlacés et opposés par le sommet (Paul Marcoy).

Les Galibis de la Guyane française se tatouent particulièrement sur le front et les joues. Nous avons déjà vu que, d'après le Dr Crevaux, leurs femmes se tracent une raie rouge sur le haut de la cuisse, chaque fois qu'elles mettent au monde un okiri ou enfant mâle. Toutefois ces indigènes préfèrent se barbouiller les différentes parties du corps.

Cook nous dit que les Patagons, hommes et femmes, se peignaient le visage de la manière la plus hideuse, surtout autour des yeux; mais il ne fait aucune mention du tatouage. De même les habitants de la Terre de Feu n'ont pas de tatouage, mais ils se frottent de graisse et se peignent le corps de diverses couleurs.

Tout spécial enfin serait le tatouage des habitants des

régions polaires : d'après Delisle, les Eskimaux du Groënland ne connaîtraient guère que le tatouage sous-épidermique ; du reste, à en croire Reclus, ils auraient même à peu près complètement renoncé à cet usage, les missionnaires le leur ayant interdit comme une pratique païenne.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Fréquence du tatouage dans la marine. Ses causes.

De tout temps les matelots ont été les plus grands amateurs de tatouages : s'incruster dans la peau des images, des noms ou des initiales, telle a toujours été leur plus chère distraction pendant les longues traversées ; on sait aussi combien cette mode était goûtée des prisonniers des pontons anglais. A cette époque il était difficile de trouver un matelot sans tatouage ; quelques-uns portaient une simple étoile ou encore une ancre câblée ; mais le plus grand nombre avaient le corps couvert de dessins.

De nos jours le tatouage est devenu un peu moins fréquent dans la marine ; néanmoins, c'est encore là le milieu social où il trouve le plus de crédit : sur un équipage de 300 hommes, M. Gouzer a trouvé 17 tatoués, soit plus de 5 0/0. Nous-même, sur 2.250 prisonniers maritimes, nous avons relevé ceux qui, ayant subi une seule condamnation, pouvaient être assimilés à des matelots ordinaires et nous sommes arrivés à une proportion de 10 0/0. En réalité, ce chiffre est encore trop faible, car beaucoup, que nous avons laissés de côté parce qu'ils avaient été condamnés plusieurs fois,

étaient tatoués avant leur arrestation et devraient, par conséquent, rentrer dans notre statistique.

La première des causes qui ont fait survivre le goût des tatouages dans le milieu nautique est assurément l'oisiveté énervante à laquelle les matelots sont souvent contraints de s'abandonner; à bord, en dehors des heures de service et surtout quand ils sont punis, les hommes ne savent comment se distraire; alors, pour passer le temps, ils se tatouent eux-mêmes ou tatouent leurs camarades. Demandez-leur pourquoi ils se sont ainsi imprimés des dessins indélébiles. Ils ne sauront pas et vous répondront: c'est pour « tuer » le temps.

L'imitation n'a pas moins d'influence: ceux qui ont déjà des tatouages en font parade devant les camarades et leur racontent avec force détails toutes les circonstances qui les ont décidés à s'abandonner aux aiguilles du tatoueur. Les naïfs et les crédules se laissent convaincre et l'entretien ne se termine jamais sans que le tatouage ait conquis quelque nouvel adepte.

C'est l'explication de la grande variété des dessins relevés sur un même individu. Dans le choix des emblèmes ou inscriptions, le matelot n'a souvent d'autre guide que sa propre imagination ou celle d'un ami, et à côté d'une pensée ou de l'inscription « à ma mère » figurent une tête de cheval, un buste de marin, un poignard, parfois même un sujet obscène.

En dehors de ces deux causes principales, oisiveté et imitation, il en intervient d'autres qui, quoique secondaires, jouent cependant un rôle assez important.

L'amour devient plus d'une fois le conseiller du futur tatoué: au milieu de l'Océan, tandis qu'il ne voit pas la terre, le marin se prend à rêver; il rêve à son pays, à sa promise, et, tout entier à ses mélancoliques pensées, s'il connaît l'art du tatouage, il s'imprime sur le bras ou la région du cœur le portrait, le nom ou les initiales de la femme aimée; s'il ne sait pas lui-même, il a recours à un de ses compagnons,

devenu du coup son confident... Regrettera-t-il un jour sa légèreté? C'est probable, mais que lui importe: pour l'instant il n'a qu'un désir, avoir sur lui un souvenir de l'absente; dès lors pourquoi penser à l'avenir?

La passion sous toutes ses formes inspire les inscriptions les plus diverses et aussi les plus bizarres: « Gloire aux femmes »; « Louise, à toi pour la vie »; « Saint-Etienne, beau séjour où sont mes amours, Mariette G..., à toi ma pensée, ma bien-aimée pour toujours »; « souvenir de ma bien-aimée », etc... Bien peu portent la date de leur mariage.

L'amour malheureux a des accents plus tristes: « Mort aux femmes infidèles »; « mort à celle qui me trahira »; « maudites soient les femmes », ou bien ce sont de véritables sentences: « L'amour ne donne pas assez de joie en échange des maux et des douleurs qu'il prépare. »

L'amour maternel choisit des symboles plus simples: « A ma mère » au milieu de deux pensées. Il en est de même quand c'est l'amitié qui parle: « Les deux frères d'armes, C... et M... » ou bien deux mains enlacées tenant une branche de laurier⁽¹⁾.

Le matelot se sert aussi de sa peau comme d'un agenda pour y inscrire les principaux épisodes d'une vie tourmentée: l'un se contente d'une ancre câblée, emblème de la marine; un autre porte sur lui l'énumération de ses campagnes: « Guadeloupe, Tonkin 1883, souvenir de Kélung, Madagascar, souvenir des Pescadores ». Un autre a gravé sur son corps le buste d'un marin célèbre, la plupart du temps celui de Jean-Bart. D'autres enfin, en de véritables sentences, ont écrit sur leur tégument leur avis sur la marine et les colonies: « Marine et confusion, peste et colonies »; « marine, je suis venu sans te connaître, je te servirai sans t'aimer, je te quitterai sans regret »; « la marine sera mon tombeau! »

Le séjour aux colonies a sa part d'influence. Nos marins

(1) Les deux mains enlacées ont été parfois considérées comme un indice de pédérastie; nous n'en avons jamais rencontré la preuve.

sont tout naturellement portés à suivre l'exemple des indigènes et à céder aux sollicitations de ceux qui, comme au Japon et à Sydney, font profession de tatouer. D'autre part, pendant les heures consacrées obligatoirement à la sieste, ceux qui ne dorment pas se tatouent, parce qu'ils n'ont pas d'autre passe-temps, témoin ces 18 matelots qui, dans un poste du Tonkin, se gravèrent réciproquement les mêmes dessins, uniquement pour tromper leur ennui. Enfin, les marins se tatouent encore pour mériter les faveurs des femmes annamites.

Les tatouages maritimes reflètent quelquefois les événements historiques auxquels ont été mêlés ceux qui les portent ou du moins qui ont vivement frappé leur imagination. Nous avons trouvé sur les bras d'un matelot de troisième classe l'énumération des principaux épisodes de la guerre du Tonkin avec les dates :

Prise de Tuyan-Ham, 20 août 1883.

Bombardement de Fou-Tchéou, 23 septembre 1884.

Prise de Bac-Ninh, 12 mars 1884.

Campagne du Tonkin.

Le patriotisme a aussi ses dessins et ses inscriptions :

« La France est trahie. »

R. F. Liberté, Egalité, Fraternité.

Union, Amour, Patrie.

Ou bien « La France protège l'Alsace-Lorraine », à côté des bustes de Bismarck et de Bazaine.

D'autres se contentent de copier la devise « Honneur et Patrie », inscrite sur la roue du gouvernail.

La religion n'entre pas au nombre des causes de tatouage dans la marine française. Sur 250 marins, nous avons relevé une seule fois un emblème religieux ; encore était-ce une ironie à l'adresse des choses saintes, puisqu'il s'agissait du Saint-Sacrement dessiné sur la verge d'un prisonnier.

Quant à l'influence des professions antérieures à l'enrôlement, sur 361 tatoués :

Professions		Professions	
Marins.....	156	Dessinateurs.....	2
Cultivateurs.....	20	Colporteurs.....	2
Mécaniciens ou ajusteurs...	20	Musiciens.....	2
Journaliers.....	12	Maréchaux ferrants.....	2
Boulangers.....	11	Tapissiers.....	2
Bouchers et charcutiers.....	9	Pâtisseries.....	2
Menuisiers ou ébénistes.....	9	Coiffeurs.....	2
Pêcheurs.....	8	Dompteur.....	1
Employés ou commis.....	7	Tanneur.....	1
Serruriers.....	7	Tailleur de pierre.....	1
Cordonniers.....	6	Plâtrier.....	1
Charpentiers.....	9	Vigneron.....	1
Chaudronniers.....	5	Enfant de troupe.....	1
Couvreurs.....	4	Sculpteur sur bois.....	1
Etudiants.....	4	Peintre sur porcelaine.....	1
Ferblantiers.....	4	Calfat.....	1
Maçons.....	4	Meunier.....	1
Cuisiniers.....	4	Fumiste.....	1
Tailleurs.....	4	Teinturier.....	1
Peintres décorateurs.....	4	Cordier.....	1
Mousses.....	4	Fabricant de chaises.....	1
Chauffeurs.....	3	Fabricant d'allumettes.....	1
Employés de Bureau.....	3	Comptable.....	1
Domestiques.....	3	Horloger.....	1
Terrassiers.....	3	Carreleur.....	1
Tisserands.....	3	Electricien.....	1
Voituriers.....	2	Homme d'équipe.....	1
Charretiers.....	2	Armurier.....	1
Papetiers.....	2	Imprimeur.....	1
Garçons de café.....	2	Parqueteur.....	1
Mineurs.....	2	Verrier.....	1
Manceuvres.....	2	Tonnelier.....	1
Infirmiers.....	2	Sans profession.....	7
Forgerons.....	2		

On voit par là la place prépondérante qui revient à la vie maritime, fait que démontre encore le relevé suivant :

Sur 359 tatoués :

Lieux de naissance.		Lieux de naissance.	
Bouches-du-Rhône.....	31	Aude.....	1
Finistère.....	39	Aisne.....	2
Seine.....	28	Aube.....	1
Var.....	25	Loiret.....	1
Morbihan.....	17	Ardèche.....	1
Côtes-du-Nord.....	15	Jura.....	1
Ille-et-Vilaine.....	14	Haute-Loire.....	1
Gironde.....	13	Saône.....	1
Charente-Inférieure.....	12	Aube.....	1
Corse.....	12	Seine-et-Oise.....	1
Loire-Inférieure.....	11	Seine-et-Marne.....	1
Nord.....	10	Haute-Garonne.....	1
Hérault.....	8	Eure-et-Loir.....	1
Alpes-Maritimes.....	7	Eure.....	1
Rhône.....	7	Haute-Loire.....	1
Seine-Inférieure.....	6	Indre-et-Loire.....	1
Haute-Saône.....	6	Nièvre.....	1
Dordogne.....	6	Somme.....	1
Loire.....	5	Doubs.....	1
Saône-et-Loire.....	5	Ardennes.....	1
Landes.....	5	Allier.....	1
Calvados.....	5	Cher.....	1
Haute-Garonne.....	5	Yonne.....	1
Charente.....	4	Corrèze.....	1
Manche.....	3	Puy-de-Dôme.....	1
Côte-d'Or.....	3	Haute-Vienne.....	1
Pas-de-Calais.....	3	Ariège.....	1
Gard.....	2	Pyénées-Orientales.....	1
Lot-et-Garonne.....	2	Ain.....	1
Loir-et-Cher.....	2	Tarn-et-Garonne.....	1
Vosges.....	2	Tarn.....	1
Drôme.....	2	Meurthe-et-Moselle.....	1
Vaucluse.....	2	Maine-et-Loire.....	1
Oise.....	2	Constantine.....	1
Marne.....	2	Oran.....	1

Enfin, pour ce qui est des diverses spécialités maritimes, on peut dire que ce sont les gabiers et les canonniers qui sont le plus tatoués.



CHAPITRE II

Procédés. Tatoueurs maritimes.

Le seul procédé de tatouage usité dans la marine est celui des aiguilles; les matières colorantes préférées sont l'encre de Chine et le vermillon.

Les matelots se tatouent eux-mêmes ou se font tatouer par leurs camarades. Pour notre compte, nous n'avons jamais rencontré de vrais tatoueurs de profession. Un seul malade, ancien marin de l'Etat, nous a avoué avoir tatoué ses compagnons pour de l'argent. « Parmi les tatoueurs observés par nous et dont le nombre s'élève à 18, écrit M. Gouzer, nous ne trouvons pas de véritable professionnel: un seul profitait de son art pour se faire héberger; 8 tatouaient par plaisir, par goût; 9 ont obéi plus ou moins facilement aux sollicitations de leurs tatoués... »

En somme, pas ou peu de véritables professionnels du tatouage; mais de nombreux tatoueurs d'occasion, le devant pour faire plaisir à leurs camarades. Plusieurs nous ont déclaré avoir exercé leur talent sur des filles publiques.

CHAPITRE III

Régions. Dessins et inscriptions.

1^o RÉGIONS DU CORPS LE PLUS SOUVENT TATOUÉES

Les matelots choisissent surtout les membres supérieurs pour en faire le siège des dessins les plus divers : ancres, pensées, mains enlacées, bustes d'homme et de femme, inscriptions, noms, initiales, dates, etc. Fréquemment ils portent une ancre sur la face dorsale de la main, dans le premier espace intermétacarpien. M. Berchon s'est plusieurs fois demandé la raison d'un tel choix. Pour nous, c'est tout simplement qu'il s'agit d'une région constamment découverte, bien vite tendue aux aiguilles du tatoueur; d'un autre côté, l'ancre, étant l'emblème de la marine, n'a rien de répréhensible et nos marins pensent n'avoir aucun motif de la cacher aux regards de tout le monde.

Deux fois seulement nous avons relevé des tatouages à la paume de la main; ils étaient du reste de peu d'étendue : deux initiales et le mot « M... ».

La poitrine est réservée à des dessins plus étendus, navires à voiles, animaux...; on y trouve fréquemment la croix de la Légion d'honneur, tandis que les seins sont traversés par des poignards en trompe-l'œil.

Les membres inférieurs sont assez rarement tatoués, parce qu'ils sont ordinairement recouverts de vêtements; ils peuvent porter les dessins les plus divers; néanmoins certains paraissent leur être particuliers : as de pique, de trèfle, de cœur ou de carreau sur la région prérotulienne. La face pos-

téro-interne des cuisses et les fesses ne sont qu'exceptionnellement dessinées, car ces régions sont douées d'une exquise sensibilité; de plus, le tatoueur, pour y graver ses figures, est obligé de donner au patient une position spéciale, plus ou moins incommode.

Le ventre est le siège des sujets et inscriptions obscènes.

Le dos, comme la poitrine et le ventre, reçoit les images les plus grandes; mais il est assez rarement tatoué.

Sur la verge se voient des bottes, des mouches, des étoiles. Nous l'avons déjà dit, la botte sur la verge est loin d'être toujours la signature de la pédérastie.

2° DESSINS ET INSCRIPTIONS

Nous proposons de les classer en six groupes :

1° Tatouages représentant l'amour sous toutes ses formes;

2° Tatouages obscènes;

3° Tatouages patriotiques et historiques;

4° Tatouages maritimes;

5° Tatouages exprimant le regret, le ressentiment et la soif de la vengeance;

6° Tatouages fantaisistes.

Dans la dernière catégorie entrent les sujets ne se rapportant à aucune idée particulière, animaux, fleurs, étoiles, rébus... (1).

Une fois seulement nous avons trouvé des emblèmes de franc-maçonnerie. Quant aux dessins obscènes, ils ne sont pas aussi fréquents qu'ont bien voulu le dire certains auteurs; sur 235 matelots tatoués, nous avons trouvé 17 tatouages érotiques. De plus, ces obscénités ne signifient pas grand'chose, car le plus souvent elles sont le fait du hasard et ne trahissent aucun penchant, aucun instinct de dépravation, mais seulement un caractère léger et irréfléchi.

(1) Nous avons relevé dans nos observations un rébus écrit sur les fesses d'un matelot.

CHAPITRE IV

Les tatouages et les prisonniers maritimes.

Sur 2.250 prisonniers maritimes, dont nous avons pu relever le signalement, 810 étaient tatoués, soit une proportion de 36 0/0, inférieure par conséquent à celle de 50 0/0 constatée par M. Gouzer dans un milieu criminel identique.

Ces proportions sont assez élevées; mais il convient de faire des restrictions, et nous partageons l'avis de M. Gouzer, disant « pour cette raison que les tatoués abondent parmi les délinquants, les vénériens et les malades, on ne doit pas conclure que le tatouage est un indice de criminalité, de sadisme, voire même de morbidité. »

En premier lieu, parmi ces 810 tatoués, figurent de nombreux récidivistes, c'est-à-dire des gens qui, si l'on réunit leurs diverses condamnations, on fait en prison un séjour plus ou moins prolongé. Ces individus ont forcément subi l'influence du milieu, et, malgré la surveillance des gardiens, ils ont suivi l'exemple de leurs compagnons d'infortune; ils ont vu des tatouages et les ont copiés, employant ainsi leurs heures de repos. Le nombre des dessins portés par ces prisonniers est une preuve de cela: si l'on compare, en effet, les tatouages des récidivistes à ceux des hommes ayant subi une seule condamnation, il est facile de voir que les premiers sont bien plus nombreux et pourtant nous avons affaire, dans l'un et l'autre cas, à des criminels de même nature, tous condamnés pour des fautes identiques: vol, désertion,

rébellion, dispersion d'effets d'équipement, etc. Mais il y a entre eux une différence capitale, résidant tout entière dans le temps qu'il ont passé dans les prisons.

Les régions tatouées et les dessins représentés n'offrent rien de particulier : ils sont les mêmes que pour les autres matelots.

L'obscénité des tatouages des condamnés maritimes n'est pas excessive, puisqu'elle ne dépasse pas 70/0.

Voici, d'autre part, résumées, les relations pouvant exister entre les tatouages et les crimes commis par ceux qui les portaient ; sur 332 tatoués :

- 160 avaient la mention vol, complicité de vol, escroquerie, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 89 avaient la mention désertion, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 55 avaient la mention refus d'obéissance, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 27 avaient la mention dispersion d'effets d'équipement, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 25 avaient la mention menaces, outrages à des supérieurs, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 24 avaient la mention vagabondage, mendicité, rupture de ban, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 18 avaient la mention coups et blessurés, violences, voies de fait, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 15 avaient la mention rébellion, soit seule, soit accompagnée d'un autre motif.
- 15 avaient la mention abus de confiance, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 12 avaient la mention abandon de son poste, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 7 avaient la mention insoumission à la loi du recrutement, seule ou accompagnée d'un autre motif.
- 7 avaient la mention bris de clôture, de casernement, seule ou accompagnée d'un autre motif.

6 avaient la mention faux, seule ou accompagnée d'autre motif.

4 » ivresse » »

1 » attentat à la pudeur, seule ou accompagnée d'un autre motif.

Ne croyant pas que le tatouage soit un indice de criminalité, nous avons recherché s'il n'était pas un signe de ralliement pour certains malfaiteurs groupés en sociétés. De nos jours, ce fait est exceptionnel ; pourtant nous devons à la vérité de dire qu'on nous a signalé que quelques marins de l'Etat ou du commerce, souteneurs et voleurs à l'occasion, se reconnaissaient entre eux à un point bleu tatoué sur l'une des deux pommettes. Ce genre de tatouage fleurirait surtout à Marseille, où ces individus formeraient une association, dite « Société Marseillaise ». En voyant cette marque, les gardiens des prisons ne se trompent guère : ils devinent immédiatement à quelle catégorie de gens ils ont affaire. Toutefois, ce signe d'identité est assez rarement signalé sur les registres d'écrou ; c'est qu'à l'arrivée des condamnés, il est souvent dissimulé au milieu des poils de la barbe.

.....

En résumé, pas plus dans la marine que dans le milieu civil, le tatouage ne peut être considéré comme un indice de criminalité. Il est seulement parfois comme la mesure du temps pendant lequel un condamné a été enfermé ; il est aussi la preuve du désœuvrement auquel se sont abandonnés les prisonniers, si l'on se souvient que l'oisiveté, l'ennui et l'imitation sont les sources les plus fécondes en tatouages. C'est ici le lieu de rapporter le fait suivant, relaté par M. Gouzer : « Je connais, dit cet auteur, un officier, jeune encore, très intelligent et aujourd'hui le modèle des pères de famille, qui, mis aux arrêts pendant son temps d'école, imagina de se tatouer sur l'avant-bras l'année de sa promotion. Il n'a pas pu me dire comment l'idée lui en vint : « J'avais une boîte de compas et je m'ennuyais ». Voilà toute la raison qu'il trouva. Il pratiqua seulement deux des chiffres, ils n'ont guère qu'un centimètre de haut. »

CHAPITRE V

**Le tatouage est moins fréquent dans l'armée de terre
que dans la marine.**

Très fréquent à l'époque des guerres de l'Empire, le tatouage dans l'armée a bien diminué depuis et il est devenu beaucoup plus rare que dans la marine.

D'où cette différence ?

La vie du soldat ne ressemble pas du tout à celle du matelot. Ce dernier, à bord, pendant les heures de repos, n'a aucun passe-temps ; aussi pense-t-il en trouver un en se tatouant. Au contraire, le soldat, son service fini, sort en ville et n'a même pas l'idée d'une distraction qui le retiendrait à la caserne.

D'autre part, le niveau intellectuel n'est-il pas, d'une manière générale, plus élevé dans l'armée que dans la flotte ?

En troisième lieu, les soldats ne vont pas aux colonies. Et l'influence de la vie coloniale sur les tatouages est bien démontrée, par ce fait que l'infanterie de marine paie à cette coutume un plus large tribut que l'armée de la guerre. Une exception doit être faite pour les troupes d'Afrique et les compagnies de discipline : « Les jeunes soldats, récemment condamnés, arrivent indemnes à la Casbah ; mais là, dans les longs ennuis de la détention, par bravade, par imitation,

par désœuvrement, ils se laissent vite aller à une distraction, dont ils ne comprennent pas toujours le caractère indélébile, et, insoucians de l'avenir, se livrent au bras séculier du tatoueur, en dépit des consignes et de la surveillance (1).»

Les procédés sont les mêmes que dans la flotte ; les images représentées diffèrent un peu : les militaires portent surtout des sabres, des bustes de soldat, des drapeaux, des trophées d'armes.

(1) BARUT.

CHAPITRE VI

Parallèle entre les tatouages des diverses marines.

Les matelots anglais sont grands amateurs de tatouages ; presque tous en ont et de grandes dimensions. Le symbole préféré est un Christ gravé sur l'un des deux avant-bras. Du reste, en Angleterre, les officiers donnent eux-mêmes l'exemple, tandis que chez nous ils professent un profond dédain pour une telle mode, si bien qu'ils l'interdisent à leurs hommes (1).

Dans la marine danoise, officiers et simples matelots se tatouent beaucoup.

Les Russes ont très peu de goût pour les dessins de la peau.

Voici ce qu'écrivit M. Baer au sujet de la marine allemande : « ...à leur libération, la plupart des soldats de la marine sont tatoués ; ceux qui viennent des champs (et qui ne l'étaient pas avant leur recrutement) se conforment très rapidement à cette coutume, afin de prouver ainsi sans réplique leur qua-

(1) On cite un certain nombre d'officiers français tatoués, notamment un amiral, un commandant et quelques lieutenants de vaisseau, mais ils sortaient des rangs ou s'étaient tatoués avant leur entrée à l'école, témoin ce polytechnicien, cité par M. Joly, qui portait au front une ancre de marine.

lité de vieux loup de mer... Le service du soldat allemand est si dur que le loisir nécessaire pour se tatouer lui fait défaut ; mais il est certain que le tatouage est de mode dans maints régiments de l'Allemagne moyenne et méridionale... »

Les matelots italiens se tatoueraient un peu moins que les Anglais et les Français. « Un médecin de l'armée, écrit Lombroso, m'a affirmé que l'on considère *a priori* les hommes tatoués comme de mauvais soldats. Que nous sommes loin de l'époque où le tatouage était considéré comme une preuve de virilité ; où il était adopté dans l'armée piémontaise, par les soldats les plus courageux (1848-1850) ! »

Les Espagnols et les Portugais n'aiment pas les tatouages et les officiers considèrent cette mode comme absolument méprisable. Les rares emblèmes que l'on relève sont des *ex-voto*, des madones, des crucifix.

D'après Th. Gautier, à une certaine époque, les tatouages étaient fort en honneur dans la marine turque : « ... Presque tous ces marins avaient les bras tatoués de rouge et de bleu... Je vis sur ces bras aux veines saillantes, aux biceps d'athlètes, d'abord le mach'allah talismanique qui préserve du mauvais œil, si redouté en Orient, puis des cœurs enflammés traversés d'une flèche, absolument comme sur des bras de tambour français ou du papier à lettre de cuisinière amoureuse, des suras de Koran, pieux souvenir du pèlerinage de la Mecque, entrelacés de fleurs et de ramages, des ancres en sautoir, des bateaux à vapeur avec leurs roues et leur fumée en tire-bouchon... »

En ce qui concerne les Etats-Unis, voici le résumé d'un article du *Lancet* de 1880 : « Les autorités du bureau de la guerre paraissent favorables à l'introduction du tatouage dans l'armée comme une garantie contre la désertion ; mais dans ce cas il conviendrait de placer cette opération sous la haute surveillance d'un officier supérieur, afin qu'elle fût pratiquée

aseptiquement, ce qui éviterait de nombreux cas d'inoculation de tuberculose et surtout de syphilis. »

Plus près de nous, en 1893, le docteur Ohmann-Dumesnil dit que les tatouages des matelots américains sont très fréquents et très nombreux. Mais aussitôt un autre auteur Américain, M. Bradley, proteste, affirmant que les marins des Etats-Unis abhorrent le tatouage et que les autorités se montrent impitoyables sur ce point : tout individu se présentant aux bureaux de recrutement avec des tatouages obscènes sur le corps n'est pas enrôlé. «... Bref, le tatouage est rarement pratiqué dans l'armée des Etats-Unis ; en tous cas, ce ne sont point les tatouages amoureux, indécents et obscènes, dont parle le docteur Dumesnil. »

REFLEXIONS

Peut-on et doit-on punir le tatouage?

Le tatouage, premier âge de la parure, n'est plus de notre époque; il y a en lui quelque chose de sauvage qui répugne à notre civilisation si raffinée et, par le fait même, il ne devrait plus figurer au nombre des coutumes actuelles, d'autant plus qu'il ne peut nous être d'aucune utilité.

On a voulu faire des tatouages d'excellents signes d'identité; en réalité leur valeur est bien minime. D'une part, en effet, il est prouvé qu'on peut les remplacer par des cicatrices plus ou moins apparentes, il est vrai, mais sous lesquelles on ne peut deviner la forme des dessins dont elles tiennent la place. En second lieu on peut faire disparaître des images compromettantes sous d'autres plus étendues et plus compliquées, si bien qu'il est impossible de retrouver les contours des premières. D'ailleurs, les services d'anthropométrie disposent de moyens autrement sûrs pour établir le signalement des condamnés, de telle sorte qu'ils peuvent négliger les marques indélébiles de la peau.

Nous savons bien aussi que, sous le nom d'*artériographie*, on a proposé de mettre le tatouage au service de la chirurgie de guerre et de marquer d'une manière ineffaçable le trajet des principales artères, afin que le premier soldat venu pût, sur un champ de bataille, arrêter par la compression l'hémorragie provenant d'une blessure.

Au point de vue théorique ce procédé pourrait peut-être avoir une certaine valeur. Mais, pratiquement, nous le considérons comme irréalisable. Pourra-t-on jamais obliger chaque homme à transformer son corps en une véritable plan-

che d'angeiologie descriptive ? En a-t-on le droit ? Nous ne le pensons pas. D'un autre côté, introduire dans l'armée ce tatouage-obligatoire ne serait-ce point aller contre les tendances mêmes des autorités militaires, si sévères à l'égard des tatoués et des tatoueurs.

Non, selon nous, le tatouage ne peut avoir aucune utilité ; par contre il a des inconvénients : inoculations tuberculeuses et syphilitiques, plusieurs cas de gangrène ayant parfois amené la perte d'un membre ou même la mort ; enfin il n'est plus guère de mise à la fin du XIX^e siècle. Pour toutes ces raisons, tous nos efforts doivent tendre à le faire disparaître.

Comment y arriverons-nous ?

En 1831, puis, un peu plus tard, en 1841, des décrets ministériels interdirent le tatouage dans les armées de terre et de mer ; mais ces mesures de répression furent bien vite oubliées et on continua à se tatouer comme par le passé. En 1860, à la suite d'un travail de Berchon, montrant les dangers d'une telle mode, l'inspecteur général du service de santé de la marine adressa un rapport à l'amiral Hamelin, alors ministre : aussitôt promulgation d'un nouveau décret interdisant aux marins de se tatouer.

D'autre part, le professeur Lacassagne dit que le tatouage tombe sous le coup des articles 1382, 1383 et 1384 du Code criminel — 309, 317, 319 et 320 du Code pénal.

Mais ici se pose une question : a-t-on, oui ou non, le droit de punir les tatouages ?

Nous répondrons non sans aucune hésitation, et cela tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire. Nous sommes d'avis qu'il est excessif d'infliger trente jours de prison à un matelot parce qu'il se tatoue sur le bras une ancre câblée, un buste de femme, un bracelet ou des bagues... N'est-ce point empiéter sur la liberté individuelle et chacun n'est-il pas libre après tout de choisir pour lui-même la parure qu'il préfère ? Pourquoi un marin n'aurait-il pas la faculté de préférer une bague à l'encre de Chine à une bague en or ?

Au sujet des tatouages obscènes, il est nécessaire de faire quelques distinctions. En principe, il devrait nous être indifférent qu'un de nos semblables portât sur son corps un dessin lubrique ; pourvu que nos regards n'en pussent être choqués. Mais si de tels tatouages avaient pour sièges des régions trop facilement découvertes, alors, mais seulement alors, nous pourrions nous en offenser et demander aux lois de les poursuivre en tant qu'attentats aux bonnes mœurs et à la pudeur.

Plus délicate est la question, quand il s'agit des tatoueurs, surtout des tatoueurs de profession.

Assurément M. Horteloup est dans le vrai en pensant que les tatoueurs ne peuvent tomber sous le coup des lois, parce que généralement ils n'ont pas l'intention de nuire. Néanmoins il est certain que ces individus sont dangereux, car bien souvent ils arrivent par mille sollicitations à tatouer des hommes, jeunes et naïfs, qui n'y songeaient même pas et qui ne tardent pas à regretter leur légèreté.

Mais nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper outre mesure d'un usage qui disparaît de lui-même devant les progrès de notre civilisation.

En tous cas, nous partageons pleinement la manière de voir d'Horteloup et de M. Lacassagne ; comme eux, nous pensons que ce n'est pas à l'aide des punitions qu'on arrivera à faire disparaître la mode du tatouage, attendu que la prison, sous toutes ses formes, est, nous le répétons encore, une des sources les plus fécondes en tatouages. On y réussira mieux en s'adressant au bon sens des individus. Par les conseils, l'ironie même, on cherchera à leur faire comprendre que les tatouages sont indignes des races civilisées ; qu'on s'adresse aussi à leur amour-propre en les menaçant de ne pas donner d'avancement à ceux qui seraient tatoués.

Ce sont là autant de moyens qui auront une efficacité bien supérieure à celle des punitions, auxquelles on ne devra recourir qu'en dernier ressort et dans des cas exceptionnels.

CONCLUSIONS

- 1° Le tatouage est une parure pour les peuples primitifs.
- 2° Dans la société moderne il n'est pas un fait d'atavisme.
- 3° Il n'a aucun lien avec la criminalité.
- 4° Il a peut-être quelque rapport avec la folie.
- 5° Il est universellement répandu sur toute la terre. Mais il se perd dans les sociétés civilisées.
- 6° Le tatouage est encore assez fréquent dans la marine.
- 7° L'obscénité n'est pas le caractère essentiel du tatouage des matelots.
- 8° Ici, comme dans l'élément civil, il n'est pas un indice de criminalité.
- 9° Les marins anglais et français sont les plus grands amateurs de tatouages.
- 10° Le tatouage est plus fréquent dans la marine que dans l'armée de terre.
- 11° Le Code civil ou militaire ne doit pas l'atteindre.

Vu, bon à imprimer :

Le Président,
MORACHE.

Vu :
Le Doyen
A. PITRES.

Bordeaux, le 26 novembre 1896

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Bordeaux.
A. COUAT.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- BAEHZ. — Le Tatouage au Japon (*Revue scientifique*, 1885).
- BAILLIOT. — Du détatouage (thèse de Paris, 1894).
- BATUT. — Du tatouage exotique et du tatouage en Europe (*Arch. anth. crim.*, 1893).
- BAZIN. — Le tatouage dans la régence de Tunis (anthropologie, 1890).
- BERCHON. — Histoire médicale du tatouage (*Arch. méd., nav.*, 1869).
- BERGH. — Le tatouage chez les prostituées danoises (*Arch. anth. crim.* 1891).
- BERTHERAND. — Médecine et hygiène des Arabes. 1855.
- BOUCHUT (et DESPRÈS). — Dictionnaire de thérapeutique, 1855.
- BOURGAREL. — Les Néo-Calédoniens (*Mémoires de la Soc. anthr. de Paris*, 1861).
- BRUSSAUX. — Mutilations ethniques au Congo (anth. 1891).
- CHARMES (Gabriel). — Voyage en Syrie (*Revue des Deux-Mondes*, 1881).
- CHÉREAU. — Tatouage (*Union médicale*, 1852).
- CHRISTIAN. — *Annales d'hygiène*, 1891.
- CLAVEL. — Les Marquisiens (*Arch. méd., nav.* 1884).
- COMTE. — Thèse de Paris, 1880.
- CONVERSET. — Thèse de Lyon, 1888.
- DAGUILLON. — Le tatouage chez les aliénés (*Arch. anth. crim.*, 1895).
- DALL. — On marks, labrets and certain aboriginal customs (*Rev. anth.* 1886).
- DARWIN. — La descendance de l'homme, 1879.
- DEBISLE (E). — Dictionnaire d'anthropologie de Bertillon, 1889.
- DENIKER. — Dictionnaire d'anthropologie de Bertillon, 1889.
- DUMONTIER. — Notes ethnologiques et historiques sur les Gïao-Chi.
- FISCHER. — La parure populaire de l'Inde et la façon de la porter (*Anth.* 1891).
- FLAUBERT (Gustave). Salammbo.
- FREY (le colonel). — Côte occidentale d'Afrique, 1890.

- GARNIER (Jules). — Voyage autour du monde.
 GAUTIER (Théophile). — Constantinople.
 GILBERT D'HERCOURT. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1865.
 GOUZET. — Tatoueurs et tatoués maritimes (*Arch. anth. crim.*, 1894).
 HORTELOUP. — Du Tatouage (*Annales d'hygiène*, 1870).
 HUMBERT. — Tour du monde, 1887.
 HUTIN. — Recherches sur le tatouage (*Bull. ac. méd.*, 1853).
 JEANNEL. — La prostitution.
 JOLY. — Le crime, 1888.
 KOCHER. — De la criminalité chez les Arabes (thèse de Lyon, 1883).
 LACASSAGNE. — *Annales d'hygiène et de médecine légale*. — *Dictionnaire des Sciences médicales*.
 LAGNEAU. — Congrès international d'anthropologie et archéologie préhistorique 1889.
 LAROUSSE. — Dictionnaire encyclopédique.
 LAURENT (Emile). — Tatouage des prostituées arabes (*Arch. anth. crim.*, 1893).
 LESSON. — *Annales maritimes*, 1820.
 LETOURNEAU. — Dictionnaire d'anthropologie de Bertillon.
 LOMBROSO. — L'homme criminel, 1887.
 LIVINGSTONE. — Tour du Monde, 1875.
 LITTRÉ (et ROBIN). — Dictionnaire de Nysten.
 LASTET. — Tour du Monde, 1881.
 LOTI (Pierre). — Fantôme d'Orient.
 MAGITOT. — *Union médicale*, 1881.
 MARANDON DE MONTYEL. — Tatouage des aliénés (*Arch. anth. crim.*, 1893).
 MARCOY (Paul). — Tour du Monde, 1867.
 MONDIÈRE (A. T.). — *Revue d'Anthropologie*, 1883.
 NADAILLAC (de). — *Revue d'anthropologie*, 1881.
 NICOLAS. — Des cicatrices du Tatouage chez les nègres (*Arch. méd., nav.* 1896).
 OHMANN-DUMESNIL. — *New-York medical journal*, 1893.
 PARENT-DUCHATELET. — De la prostitution, 1857.
 PIGORINI-BÉRI (Catherine). — Le tatouage au pèlerinage de N. D. de Lorette (*Arch. anthr. crim.*, 1891).
 RECLUS (Elisée). — Géographie universelle.
 RÉPIN. — Tour du Monde, 1863.
 ROBERT. — Mémoire de médéc. militaire, 1879.
 ROSSI (Virgilio). — Le tatouage chez les dégénérés (*Rev. scientifique*, 1895).
 SALMON. — Dictionnaire d'anthropologie de Bertillon, 1889.

- TARDIEU. — *Annales d'hygiène publique*, 1855.
 TEN KATE. — *Revue d'anthropologie*, 1887.
 TOURNIER. — *Lyon médical*, 1889.
 TYLOR (Edward). — La civilisation primitive (traduc. fr. de Mme Pauline Brunet, 1876).
 VARIOT. — *Revue scientifique*, 1888-1889.
 » *Comptes rendns de la Société de Biologie*, 1888.
 » *Revue des sc. méd.* T. XXXIII.
 VERGONTE. — *Revue scientifique*, 1893.
 VERRIER. — *Comptes rendus de l'Ass. franç. pour l'avancement des sciences*, 1889.
 VIGUÉ. — *Revue scientifique*, 1888.
 VINCENT. — Tatouage des femmes canaques (*Gaz. heb. sc. méd.* Bordeaux, 1895.)
 WINNICKI. — *Revue scientifique*, 1886.
 ZAMPA (Raphaël). — *Archives d'anthropologie*, 1886.

